

**FR**

Bruxelles, le 22 octobre 2020

|  |
| --- |
| **SESSION PLÉNIÈRE16, 17 et 18 septembre 2020** **SYNTHÈSE DES AVIS ADOPTÉS** |
| **Ce document est accessible, dans toutes les langues officielles, sur le site internet du CESE à l’adresse suivante:**<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/plenary-session-summaries>**Les avis mentionnés peuvent être consultés en ligne au moyen du moteur de recherche du CESE:**[https://dmsearch.eesc.europa.eu/search/opinion](https://dmsearch.eesc.europa.eu/search/ecdocs) |

**Table des matières**

[**1.** **MARCHÉ UNIQUE, PRODUCTION ET CONSOMMATION** 3](#_Toc54194852)

[**2.** **Union économique et monétaire et cohésion économique et sociale** 8](#_Toc54194853)

[**3.** **EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ** 19](#_Toc54194854)

[**4.** **COMMISSION CONSULTATIVE DES MUTATIONS INDUSTRIELLES** 26](#_Toc54194855)

[**5.** **AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT** 29](#_Toc54194856)

[**6.** **TRANSPORTS, ÉNERGIE, INFRASTRUCTURES ET SOCIÉTÉ DE L’INFORMATION** 39](#_Toc54194857)

[**7.** **RELATIONS EXTÉRIEURES** 46](#_Toc54194858)

La session plénière des 16, 17 et 18 septembre 2020 a été marquée par une cérémonie de fin de mandat, durant laquelle ont été diffusés des messages vidéo enregistrés par **Ursula von der Leyen**, présidente de la Commission européenne, **David Sassoli**, président du Parlement européen, et **Maroš Šefčovič**, vice-président de la Commission européenne, et elle s’est déroulée en présence de **Klara Dobrev**, vice-présidente du Parlement européen, et de **Giuliano da Empoli**, écrivain et journaliste, fondateur de laboratoire d’idées Volta.

La session plénière a donné lieu à l’adoption des avis suivants:

# **MARCHÉ UNIQUE, PRODUCTION ET CONSOMMATION**

* ***Le marché unique numérique – Tendances et perspectives pour les PME***

**Rapporteur:** Pedro ALMEIDA FREIRE (groupe des employeurs, Portugal)

**Références:** avis d’initiative

 EESC-2017-01768-00-01-AC

**Points clés**

Lors des auditions qu’il a menées dans quelques pays choisis au regard de l’indice relatif à l’économie et à la société numériques (DESI 2019), en l’occurrence la Belgique, l’Allemagne, le Portugal et la Roumanie, le CESE a constaté que de nombreuses PME européennes ont tardé à adopter des solutions numériques, en particulier parmi les microentreprises et petites entreprises, qui représentent 93 % des entreprises en Europe. Celles qui ont franchi le pas lui ont fait savoir qu’elles rencontraient de nombreux obstacles entravant leur déploiement.

Le CESE:

## recommande que tous les efforts soient faits pour lever le premier obstacle en la matière, à savoir l’absence de couverture optimale du territoire par le réseau haut débit;

## préconise que l’enseignement scolaire propose des cours obligatoires sur les technologies numériques et que les PME puissent bénéficier de services de formation à ces outils. De surcroît, il convient de soutenir et promouvoir dans une plus large mesure des formations continues, adaptées et financièrement abordables, en faveur des travailleurs indépendants, des dirigeants de PME et de leurs employés;

## appelle à une harmonisation de la fiscalité dans ce domaine, étant donné que pour le bon fonctionnement du marché intérieur, il est essentiel de garantir une concurrence équitable entre les PME et les grandes entreprises;

## considère que l’accès des PME au financement est prioritaire pour soutenir les investissements qu’elles effectuent afin de s’adapter à la transformation numérique de la société, du commerce et des modes de consommation et à l’internationalisation des échanges.

***Contact:*** *Silvia Staffa*

*(téléphone: 00 32 2 546 83 78 – courriel:* *Silvia.Staffa@eesc.europa.eu**)*

* ***Une stratégie pour les PME***

**Rapporteure:** Milena ANGELOVA (groupe des employeurs, Bulgarie)

**Corapporteur:** Panagiotis GKOFAS (groupe «Diversité Europe», Grèce)

**Références:** COM(2020) 103 final

EESC-2020-01450-00-01-AC

**Points clés**

Le CESE:

## demande à la Commission européenne de mettre en œuvre la stratégie pour les petites et moyennes entreprises en adoptant une approche cohérente, intégrée et transversale, qui les place au cœur de toutes les grandes décisions politiques, telles que le pacte vert et la stratégie industrielle, tout comme lorsque l’Union européenne élabore son budget et définit les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan de relance pour l’Europe;

## plaide en faveur d’une mise en œuvre de la gouvernance à plusieurs niveaux; à l’échelon européen, un groupe de travail inter-directions générales sur les petites et moyennes entreprises doit garantir:

## que le principe «Penser aux petites et moyennes entreprises d’abord» soit appliqué dans tous les domaines d’action ayant une incidence sur elles, notamment dans le cadre du plan de relance pour l’Europe, du programme InvestEU, de l’instrument de soutien à la solvabilité et du plan d’investissement pour une Europe durable;

## que la mise en œuvre de la stratégie «nouvelle génération» en faveur des petites et moyennes entreprises et du «Small Business Act» soit dûment exécutée et fasse l’objet d’une évaluation dans le cadre de l’exercice du Semestre européen, ainsi que dans le tableau de bord qui a été créé concernant ces entreprises;

## que les États membres s’engagent fermement à mettre en œuvre cette stratégie axée sur les petites et moyennes entreprises, étant donné que de nombreuses politiques de l’Union européenne ont échoué en raison des réactions négatives, de l’inaction ou des dérobades, y compris dans le domaine de la surréglementation, qui ont été enregistrées au niveau national;

## que les organisations représentatives des petites et moyennes entreprises et les partenaires sociaux aient un rôle central et accru et puissent apporter les contributions constructives qui font quelque peu défaut dans la proposition actuelle de la Commission européenne;

## que l’on n’entreprenne d’introduire la notion d’écosystèmes en tant que domaines prioritaires de financement qu’après des consultations approfondies avec les organisations représentatives des petites et moyennes entreprises au niveau européen, national et régional, afin de s’assurer qu’elle reflète correctement la situation réelle de ces entreprises, étant donné qu’elle semble être un jalon trop audacieux;

## presse la Commission européenne d’élaborer une stratégie «nouvelle génération» relative aux petites et moyennes entreprises, qui devra faire le point sur les mesures d’aide à ce type d’entreprises qui sont prévues par le plan de relance pour l’Europe, afin de les aider à atténuer les effets négatifs que le confinement, la distanciation sociale et les mesures de sécurité sanitaire ont produits sur leurs activités et à se redresser rapidement.

***Contact:*** *Silvia Staffa*

*(téléphone: 00 32 2 546 83 78 – courriel:* *Silvia.Staffa@eesc.europa.eu**)*

* ***Renforcement des entreprises sociales à but non lucratif***

**Rapporteur:** Krzysztof BALON (groupe «Diversité Europe», Pologne)

**Références:** avis exploratoire

EESC-2020-01962-00-01-AC

**Points clés**

Le CESE:

## préconise le renforcement et la promotion ciblée des entreprises sociales et des autres organisations de l’économie sociale, en particulier celles qui réinvestissent intégralement leurs bénéfices éventuels dans les missions d’intérêt général ou à des fins statutaires d’utilité publique;

## estime qu’un protocole sur la diversité des formes d’entreprises, dans lequel les entreprises sociales à but non lucratif feraient l’objet d’une définition distincte, devrait être annexé au Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne, à l’instar du protocole nº 26 sur les services d’intérêt général;

## est d’avis que le soutien aux organisations de l’économie sociale à but non lucratif devrait figurer dans le tableau de bord social intégré dans le processus du Semestre européen.

***Contact:*** *Marie-Laurence Drillon*

*(téléphone: 00 32 2 546 83 20 – courriel:* *Marie-Laurence.Drillon@eesc.europa.eu**)*

* ***Tourisme et transport en 2020 et au-delà***

**Rapporteur:** Panagiotis GKOFAS (groupe «Diversité Europe», Grèce)

**Références:** COM(2020) 550 final

EESC-2020-02964-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

## est d’avis que la communication de la Commission «Tourisme et transport en 2020 et au-delà» (COM(2020) 550 final) devrait être un instrument stratégique pour repenser le modèle durable de l’Union européenne en matière de tourisme et de transport;

## plaide en faveur d’un ensemble de mesures complet, assorti de lignes directrices et de recommandations visant:

## à rétablir en toute sécurité le transport et la connectivité, après l’adoption d’un accord-cadre politique commun pour tous les États membres de l’Union européenne;

## à définir un plan stratégique commun de l’Union européenne pour aider les États membres à mettre en œuvre des mesures économiques et de soutien aux petites et moyennes entreprises du tourisme, restaurants, hôtels, agences de voyage, guides touristiques, etc.;

##  à créer, dans l’attente d’un vaccin, un passeport européen de santé, assorti d’un formulaire commun de localisation des passagers et de codes QR, en complément d’une plateforme multilingue d’assistance sanitaire;

## à instaurer immédiatement un mécanisme européen de suivi de la mise en œuvre des mesures de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux travailleurs, notamment en ce qui concerne les liquidités, les prêts et la transparence dans les mesures de soutien;

## réclame le dialogue social intensif et le programme d’action substantiel qui sont nécessaires de toute urgence pour négocier des conventions collectives sectorielles actualisées pour les secteurs du tourisme et des transports, étant entendu que les petites et moyennes entreprises et leurs organisations représentatives qui ont été les plus touchées par la pandémie de COVID-19 doivent être associées à cet exercice.

***Contact:*** *Alice Tétu*

*(téléphone: 00 32 2 546 82 86 – courriel:* *Alice.Tetu@eesc.europa.eu**)*

* ***Obligation de diligence***

**Rapporteur:** Thomas WAGNSONNER (groupe des travailleurs, Autriche)

**Corapporteure:** Emmanuelle BUTAUD-STUBBS (groupe des employeurs, France)

**Références:** avis exploratoire

EESC-2020-02926-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

## affirme que le moment est venu pour la Commission européenne d’agir et de proposer aux États membres et au Parlement européen une législation instituant un devoir de diligence à caractère contraignant («obligation de diligence»), qui reconnaisse la responsabilité découlant des normes en vigueur et offre un cadre juridique clair et sécurisé aux entreprises européennes;

## a la conviction que les obligations en matière de devoir de diligence devraient tout particulièrement inclure la question des incidences environnementales, lesquelles devraient être considérées comme extrêmement importantes pour l’adoption de pratiques commerciales durables et occuper une place prioritaire dans les chaînes de valeur mondiales;

## considère que la fixation d’un cadre en matière d’obligation de diligence devrait reposer sur une norme établie de commun accord, dont l’application serait fondée sur des sanctions proportionnées, efficaces et dissuasives, la responsabilité en la matière étant engagée en cas de violation d’un ensemble clairement défini de droits de l’homme;

## souligne qu’une initiative législative contraignante se doit de respecter les normes de qualité suivantes:

## comporter des définitions claires et être rédigée dans un langage compréhensible;

## apporter la garantie d’une sécurité juridique et l’assurance que les dispositions adoptées pourront être mises en pratique, notamment concernant le droit applicable et les exigences de publication d’informations, qui doivent être proportionnées et respecter les considérations légitimes en matière de secret d’entreprise.

***Contact:*** *Claudia Drewes-Wran*

*(téléphone: 00 32 2 546 80 67 – courriel:* *Claudia.Drewes-Wran@eesc.europa.eu**)*

# **Union économique et monétaire et cohésion économique et sociale**

* ***Réexamen de la gouvernance économique en 2020***

**Rapporteure:** Judith VORBACH (groupe des travailleurs, Autriche)

**Corapporteur:** Tommaso DI FAZIO (groupe «Diversité Europe», Italie)

**Références:** COM(2020) 55 final

EESC-2020-00732-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

## se félicite de la révision du cadre de gouvernance économique et demande d’établir une gouvernance économique qui soit axée sur la prospérité et s’attache à réaliser une série d’objectifs politiques essentiels, tels qu’une croissance durable et inclusive, le plein emploi et le travail décent, et à éviter de produire des effets asymétriques dans les États membres;

## est d’avis qu’après la désactivation de la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, la meilleure piste à suivre pour aller de l’avant ne consistera pas à effectuer un «retour à la normale» mais à amorcer un «virage» vers un cadre de gouvernance économique révisé et rééquilibré selon les modalités suivantes:

## rendre les finances publiques viables à long terme et éliminer les déséquilibres macroéconomiques, en reconnaissant que compte tenu des difficultés économiques, il est extrêmement difficile d’assainir les budgets, en donnant la priorité à une croissance durable et inclusive, qui prenne par ailleurs en compte les multiplicateurs budgétaires, en garantissant des recettes suffisantes au travers de la lutte contre la planification agressive et la fraude en matière fiscale, en mettant en œuvre des indicateurs symétriques qui fassent apparaître tant les excédents que les déficits, et en insistant davantage sur l’emploi et le développement social dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques;

## veiller à ce que les politiques budgétaires, tout à la fois, garantissent la durabilité et permettent une stabilisation à court terme, en atténuant fortement l’influence d’indicateurs qui sont discutables sur le plan économique et technique, en accordant plus de poids à l’augmentation des recettes et en réalisant des analyses supplémentaires en cas d’écart important;

## mener des réformes clés et stimuler les investissements durables, en appliquant la «règle d’or» et en préservant le volume d’actifs publics qui est nécessaire pour assurer la productivité et la prospérité futures, en mettant en œuvre un plan d’investissement stratégique et en subordonnant l’aide publique au respect de critères de durabilité, ainsi que de nature sociale;

## proposer un cadre de gouvernance économique fondé sur la solidarité et la responsabilité, en dégageant, en cas d’écarts importants, des solutions fondées sur un dialogue d’égal à égal avec les États membres concernés, en renforçant le rôle joué par le Parlement européen, en associant davantage à la démarche les partenaires sociaux et la société civile et en rendant obligatoire la consultation du CESE;

## approfondir l’Union économique et monétaire dans les domaines suivants: mettre en œuvre une fonction de stabilisation afin de mener une politique contracyclique commune, lutte contre les conséquences désastreuses de la crise liée à la COVID-19 sur une base solidaire, lancer un instrument d’emprunt commun à long terme, combiné avec des mesures visant à répartir équitablement la pression fiscale, et, enfin, étoffer l’union bancaire et l’union des marchés des capitaux pour consolider encore davantage le marché unique, grâce à l’instauration d’une réglementation efficace;

## appelle à débattre, lors de la conférence sur l’avenir de l’Europe, de la question centrale que constitue la manière de moderniser les dispositions du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne qui régissent la gouvernance économique.

***Contact:*** *Alexander Alexandrov*

*(téléphone: 00 32 2 546 98 05 – courriel:* *Alexander.Alexandrov@eesc.europa.eu**)*

* ***Révision de l’agenda territorial de l’UE, de la charte de Leipzig et du programme urbain pour l’UE***

**Rapporteur:** Petr ZAHRADNÍK (groupe des employeurs, République tchèque)

**Corapporteur:** Roman HAKEN (groupe «Diversité Europe», République tchèque)

**Références:** avis exploratoire

EESC-2020-01847-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

## recommande que les circonstances et paramètres nouveaux qui sont apparus depuis que l’actuelle charte de Leipzig est en vigueur (voir paragraphe 2.2) soient pleinement intégrés dans le contenu de la nouvelle, de sorte qu’elle soit compatible, sur le plan fonctionnel, avec le futur cadre financier pluriannuel de l’Union européenne et ses liens avec le processus du Semestre européen. Elle devrait également tenir compte des incidences et des retombées de la pandémie de COVID-19 sur le développement économique, social, environnemental et territorial des États membres;

## met en évidence l’augmentation attendue des perturbations et des risques, qu’ils soient économiques, sanitaires, environnementaux, informatiques ou autres, et propose que la nouvelle charte de Leipzig sur des villes européennes durables insiste explicitement sur la nécessité que la dimension de résilience soit prise en compte de manière systématique;

## se félicite du texte relatif à l’agenda territorial 2030 et souscrit à ses piliers fondamentaux, qui s’appuient sur la justice, le souci de l’environnement et la nécessité de traduire la dimension territoriale dans l’ensemble des domaines concernés de l’administration publique;

## salue la possibilité que lui offre l’agenda territorial 2030 de s’engager dans le processus de sa mise en œuvre;

## est conscient de la marge de manœuvre considérable qui est disponible pour recourir à une approche intégrée dans le cadre du développement territorial et urbain, ainsi que des avantages que procure une telle démarche sous la forme de synergies entre ses effets, d’économies sur les charges et d’interconnexion fonctionnelle du contenu des projets bénéficiant d’un soutien;

## attire l’attention sur la marge de manœuvre qui se présente pour l’approche intégrée, en ce qui concerne la possibilité de combiner des ressources financières de caractère public et privé de manière à accroître les capacités et à partager les risques, au bénéfice d’un développement tant territorial qu’urbain qui soit soumis au contrôle démocratique, à une gouvernance transparence et au principe de responsabilité;

## approuve sans réserve qu’un équilibre soit respecté entre les différents types de territoire lors du recours aux instruments du développement territorial et urbain; recommande d’utiliser les instruments de soutien les plus appropriés pour les types de territoire concernés, tout en respectant le principe de subsidiarité;

## met en relief l’importance de formes et modèles neufs de développement des agglomérations urbaines et de zones métropolitaines, qui, grâce à leur ouverture, constituent des facteurs essentiels pour améliorer la compétitivité mondiale de l’Union européenne;

## est toutefois bien conscient, par ailleurs, de l’importance de protéger et soutenir les territoires périphériques et éloignés, principalement ruraux, afin de contribuer à les insérer dans un développement régional moderne et durable;

## préconise d’assurer une coordination maximale du programme urbain avec la politique de cohésion territoriale, à laquelle il est possible de parvenir grâce à des partenariats fonctionnels entre les zones urbaines et rurales et au moyen de projets intégrés visant à renforcer la durabilité et la résilience des systèmes locaux économiques, sociaux et environnementaux des villes, de leurs territoires fonctionnels et de leurs périphéries rurales;

## invite la Commission européenne à appuyer les échanges d’expérience, afin d’aboutir progressivement à des recommandations méthodologiques visant à ce qu’il soit tenu compte des risques émergents et de la résilience dans le cadre de la préparation et de l’évaluation des plans de développement au niveau urbain et régional;

## observe, d’une part, que les métropoles et les agglomérations urbaines ont créé, grâce à la concentration des ressources et la diversification des activités économiques, des conditions favorables pour devenir des pôles de croissance de leur économie nationale dans son ensemble et des points de contact pour elle, dans le contexte de l’ouverture économique de la mondialisation, mais, d’autre part, est pleinement conscient de la nécessité que cette économie connaisse un développement d’ensemble équilibré, couvrant également les régions rurales et périphériques;

## insiste sur la nécessité de prévoir une représentation plus équilibrée, dans le cadre du principe de partenariat en matière de développement urbain et régional;

## note que, dans la pratique, l’approche territoriale intégrée est principalement appliquée dans les zones rurales (LEADER, développement local mené par les acteurs locaux), ainsi que pour les agglomérations urbaines fonctionnelles et les agglomérations métropolitaines.

***Contact:*** *Georgios Meleas*

*(téléphone: 00 32 2 546 97 95 – courriel:* *Georgios.Meleas@eesc.europa.eu**)*

* ***Lutte contre la fraude et l’évasion fiscales et le blanchiment de capitaux***

**Rapporteur:** Javier DOZ ORRIT (groupe des travailleurs, Espagne)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-00997-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

## propose le lancement d’un pacte européen, afin de lutter efficacement contre la fraude et l’évasion fiscales, l’évitement de l’impôt et le blanchiment de capitaux;

## demande aux institutions européennes et aux États membres de dégager les moyens financiers et humains requis pour une application efficace de la législation européenne en vigueur;

## estime que l’éradication des activités délictueuses qui se commettent dans les paradis fiscaux devrait constituer un des objectifs prioritaires de l’Union européenne;

## soutient le nouveau plan d’action pour une politique globale de l’Union en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, qu’il serait nécessaire de mettre en œuvre de manière concrète et de toute urgence;

## est favorable aux mesures proposées, comme la mise en place d’un corpus unique de règles de l’Union européenne et la création d’un organe européen de surveillance, qui dispose de compétences directes de contrôle et d’enquête;

## souhaite que l’Union européenne et les États membres défendent des positions communes dans les enceintes internationales telles que le Groupe d’action financière (GAFI, au siège de l’OCDE), le G20 et l’Organisation des Nations unies;

## demande que les mesures adoptées tiennent compte de la législation européenne en matière de protection des données et de la jurisprudence afférente de la Cour de justice de l’Union européenne et d’assurer que le surcroît de charges administratives et financières qu’elles induiront pour les États membres et les entités assujetties soit le plus faible possible;

## appelle la Commission européenne à procéder à une évaluation de la liste actuelle des juridictions non coopératives et d’examiner la possibilité de définir des critères supplémentaires en la matière;

## se félicite que des indicateurs fiscaux aient été introduits dans le Semestre européen;

## réclame un démantèlement progressif des régimes qui ont été mis en place dans certains États membres pour octroyer la citoyenneté ou un permis de résidence en échange d’investissements;

## adhère à l’idée d’une démarche globale, menée dans le cadre de l’Organisation de coopération et de développement économiques, en matière d’imposition des entreprises ayant une présence numérique significative, tout en considérant que si aucun accord n’est conclu d’ici la fin de 2020, l’Union européenne devrait reprendre son initiative établissant un impôt sur certaines grandes entreprises du numérique;

## juge que la directive sur la lutte contre l’évasion fiscale devrait être revue, afin d’inclure des règles sur le traitement fiscal en rapport avec les juridictions à faible imposition et sur le rapatriement des dividendes et plus-values qui n’ont pas été taxées à l’étranger;

## presse la Commission de réaliser une étude sur le rôle que les «sociétés fantômes» jouent par rapport à la fraude et l’évasion fiscales, à l’évitement de l’impôt et au blanchiment de capitaux, ainsi que de réagir à ses conclusions par une législation appropriée;

## invite la Commission et les États membres à étudier la notion d’imposition effective minimale des bénéfices des sociétés;

## propose que conformément aux principes et normes de l’Organisation mondiale du commerce (OMC), les accords commerciaux ou économiques conclus par l’Union européenne comportent un chapitre qui reprenne des dispositions sur les infractions fiscales, le blanchiment des capitaux et la planification fiscale agressive et prévoie une coopération entre les administrations du fisc.

***Contact:*** *Gerald Klec*

*(téléphone: 00 32 2 546 99 09 – courriel:* *Gerald.Klec@eesc.europa.eu**)*

* ***L’état de droit et son incidence sur la croissance économique***

**Rapporteur:** Jukka AHTELA (groupe des employeurs, Finlande)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-01261-00-01-AC

**Points clés**

Le CESE:

## souligne que l’affaiblissement de l’état de droit a une incidence sur le fonctionnement de la société, sur les droits fondamentaux, sur la société civile, mais aussi sur l’économie;

## invite la Commission européenne à déployer des efforts pour mesurer l’incidence économique de l’état de droit, en prenant en compte tant ses éléments de fond que ses aspects procéduraux;

## se félicite des efforts déployés par la Commission européenne et d’autres institutions afin de mettre au point des outils appropriés pour défendre les valeurs de l’Union européenne et promouvoir une culture de l’état de droit;

## estime que l’efficacité des instruments existants peut encore être améliorée, et qu’ils devraient être complétés par des mesures axées sur l’état de droit mais orientées plus pragmatiquement vers des considérations économiques;

## appelle la Commission à souligner avec plus d’empressement, dans le Semestre européen, la pertinence que revêt l’état de droit en tant qu’il constitue l’un des éléments essentiels sur lesquels repose une économie compétitive et durable;

## recommande de mettre en place des processus nationaux de suivi, auxquels seraient associés des représentants de la société civile et des partenaires sociaux;

##  réitère sa proposition de créer un forum annuel des organisations de la société civile, qui, fort de la diversité des organisations présentes représentation, contribuerait utilement au cycle d’examen annuel de l’état de droit;

## plaide en faveur d’un soutien financier et technique accru aux organisations qui participent à la défense et à la promotion de l’état de droit et des droits fondamentaux;

## insiste sur l’importance de sanctionner le non-respect des règles de base, sous peine de réduire la valeur de l’adhésion pour tous les membres qui les respectent;

## préconise de déployer, de manière permanente, une stratégie de sensibilisation visant à alerter les citoyens de l’Union européenne sur l’importance cruciale de l’état de droit.

***Contact:*** *Krisztina Perlaky-Tóth*

*(téléphone: 00 32 2 546 97 40 – courriel:* *Krisztina.PerlakyToth@eesc.europa.eu**)*

* ***Le rôle de la politique de cohésion dans la transformation de l’économie***

**Rapporteur:** Gonçalo LOBO XAVIER (groupe des employeurs, Portugal)

**Références:** avis exploratoire

EESC-2020-01921-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

## invite la Commission européenne à considérer la politique de cohésion comme un instrument fondamental pour relever les défis considérables posés par la pandémie de COVID-19. Il est urgent de réagir rapidement, et les moyens financiers permettant d’aider et de soutenir les États membres doivent être déployés dans le respect des critères pertinents, mais aussi avec courage;

## convient que les priorités de la présidence allemande doivent se concentrer sur cet environnement nouveau et demande que des mesures soient prises pour protéger l’emploi et les droits sociaux dans l’ensemble de l’Union;

## estime que tout plan de relance pour l’Europe doit tenir compte des réalités que cette crise a révélées, à savoir la dépendance du continent européen à l’égard d’autres espaces économiques pour certains produits et services. Il est clair qu’elle doit réfléchir à sa politique commerciale, stimuler l’innovation et mettre à profit sa stratégie de spécialisation intelligente fondée sur les régions et sur une approche industrielle sectorielle;

## est d’avis que la numérisation des services doit rester une priorité pour tous les États membres. Cette crise a démontré qu’il était nécessaire de proposer des services plus simples et plus complets pour soutenir tous les Européens, en particulier ceux qui ont besoin d’une aide plus étoffée;

## considère lui aussi qu’il reste nécessaire d’investir dans le déploiement généralisé des systèmes à large bande, afin que les zones rurales puissent développer des activités modernes dans le domaine de l’agriculture et du tourisme. Les instruments de la politique de cohésion ont négligé cet impératif ou, à tout le moins, les États membres n’ont pas su être attentifs aux possibilités qu’offrent actuellement les programmes financiers;

## est fermement convaincu que le commerce électronique représente un élément fondamental de la «nouvelle normalité», née de l’incidence de la COVID-19 sur la société et l’économie. Il sera nécessaire de prévoir différentes options, tant pour les entreprises que pour les consommateurs. Les petites et moyennes entreprises pouvant également bénéficier de cette nouvelle approche, il y a lieu de libérer des fonds structurels pour que les entreprises puissent explorer de nouveaux marchés et de nouvelles possibilités;

## juge qu’il est urgent de protéger les petites et moyennes entreprises et leur viabilité. Pour ce faire, il convient d’utiliser les outils européens habituels actuellement disponibles, tels que le Fonds social européen;

## attire l’attention sur la nécessité de favoriser et de créer les conditions propices au développement des mécanismes et de l’investissement public qui sont nécessaires pour mettre en place des programmes de formation tout au long de la vie, lesquels doivent offrir aux citoyens la possibilité d’adapter dès à présent leurs compétences aux besoins du marché, ainsi que nous préparer à fournir de nouvelles compétences aux générations futures;

## s’accorde lui aussi à considérer qu’il y a lieu de soutenir le programme du pacte vert et demande instamment à la Commission européenne d’apporter aux États membres des éclaircissements concernant, par exemple, la manière dont les 40 milliards d’euros du «Fonds pour une transition juste» pourront être utilisés pour «décarboner» l’économie;

## accueille favorablement le «programme REACT-EU», au titre duquel 55 milliards d’euros seront investis pour soutenir la politique de cohésion, mais invite la Commission européenne à informer rapidement les États membres et à leur fournir des éclaircissements concernant les conditions et critères d’attribution propres à ces fonds, étant donné que leurs ressources doivent être allouées avant la fin de l’année 2022;

## préconise d’assurer une consultation et une participation massive des organisations de la société civile lors de la définition des politiques régionales.

***Contact:*** *Georgios Meleas*

*(téléphone: 00 32 2 546 97 95 – courriel:* *Georgios.Meleas@eesc.europa.eu**)*

* ***COVID-19: modifications au règlement portant dispositions communes, au FEDER et au Fonds de cohésion***

**Rapporteur:** Mihai IVAȘCU (groupe «Diversité Europe», Roumanie)

**Références:** COM(2020) 452 final – 2018/0196 COD

COM(2020) 450 final – 2018/0197 COD

EESC-2020-02766-00-01-AC

**Points clés**

Le CESE:

## soutient totalement l’initiative qu’a prise la Commission d’utiliser le budget de l’Union européenne pour mobiliser les investissements et apporter un soutien financier durant la phase de relance de l’après-COVID-19;

## considère que certaines modifications qu’il est préconisé d’apporter à la proposition de règlement portant dispositions communes sont absolument nécessaires et se félicite de l’intention affichée d’introduire une simplification supplémentaire et un nouvel assouplissement dans les sept fonds relevant de la gestion partagée;

## estime que les marges de flexibilité qui sont proposées constituent l’approche appropriée à adopter dans une situation économique et sociale difficile et qu’elles donneront aux États membres la possibilité d’affecter les fonds disponibles dans les domaines où ils sont les plus utiles. La reprise de l’après-COVID-19 devra respecter les principes de la durabilité et donner lieu à une coordination des efforts entre le FEDER, les Fonds de cohésion et les autres programmes européens;

## exprime en revanche son insatisfaction face aux disparités qui existent dans la manière dont les différents États membres incluent et mobilisent les partenaires sociaux et les organisations de la société civile pour l’élaboration des accords de partenariat, tout comme pour la conception et la mise en œuvre des programmes, ainsi qu’au sein des comités de suivi;

## juge qu’il s’impose d’accorder une attention particulière aux régions qui ont été gravement touchées par la crise de la COVID-19 et éprouvent les plus grandes difficultés pour renouer avec une reprise économique soutenue. L’inclusion sociale et la réduction des écarts entre les États membres, ainsi qu’entre leurs différentes régions, constituent et doivent constituer la priorité absolue des fonds de cohésion;

## convient que la flexibilité étendue qui est accordée pour les délais est absolument nécessaire et adhère à la proposition que les transferts puissent être effectués au début de la période de programmation ou à tout autre moment durant la phase de mise en œuvre;

## a la conviction qu’arrêter des dispositions temporaires pour autoriser l’utilisation des Fonds dans des circonstances exceptionnelles aurait pour effet de renforcer la confiance et de corriger des déséquilibres dans l’économie. À défaut d’un soutien efficace par tous les moyens requis, les niveaux élevés que devrait atteindre la dette publique seront lourds de conséquences pour l’économie;

## est d’avis qu’il est impératif de permettre que le budget de l’Union européenne fasse preuve d’une plus grande souplesse pour traiter de chocs néfastes, en particulier lorsqu’ils ne sont pas d’origine économique;

## préconise que l’Union européenne mène des politiques qui visent à une meilleure coopération transfrontière en temps de crise. Grâce à une amélioration des protocoles et à un renforcement de la coopération, il serait possible d’apporter une réponse européenne ordonnée et rapide face à tout type de catastrophe.

***Contact:*** *Georgios Meleas*

 *(téléphone: 00 32 2 546 97 95 – courriel:* *georgios.meleas@eesc.europa.eu**)*

* ***Facilité de prêt au secteur public et modification du Fonds pour une transition juste***

**Rapporteur:** Petr ZAHRADNÍK (groupe des employeurs, République tchèque)

**Références:** COM(2020) 453 final – 2020/0100 COD

COM(2020) 460 final – 2020/0006 COD

EESC-2020-02765-00-00-AC

**Points clés**

## Le CESE:

## exprime son vif soutien et son appréciation favorable à une forte augmentation de la dotation financière du Fonds pour une transition juste, dans l’objectif de faciliter un changement de cap consistant à se détourner d’une économie et d’une société fortement émettrices de carbone au profit d’un modèle plus moderne, durable et diversifié;

## a la ferme conviction que pour obtenir un résultat optimal dans le processus de transition juste, il est de la plus haute importance non seulement d’affecter des ressources financières suffisantes, répondant à des critères de modernité, à l’appui de domaines précisément définis, mais aussi de faire une interprétation souple des règles en matière d’aides d’État;

## applaudit à la proposition de facilité de prêt au secteur public, qu’il juge innovante et originale, et dont il considère qu’elle répond à une forte demande des entités du secteur public dans leur trajectoire de transition climatique;

## souligne qu’à la suite des nouvelles propositions liées au plan de relance et au dispositif «Next Generation EU», il existe une réelle chance que le mécanisme pour une transition juste devienne une pièce maîtresse du futur cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027, dont les avantages se répercuteront non seulement sur le pacte vert pour l’Europe, mais aussi sur la relance et la reconstruction au lendemain de la pandémie de COVID-19.

## invite toutes les institutions de l’Union européenne concernées à accélérer autant que possible leurs travaux de préparation, de validation et de mise en œuvre concernant le Fonds pour une transition juste, afin qu’il entrer rapidement en action sur le terrain. S’agissant de ces questions, le temps presse.

## se réjouit qu’une attention toute particulière ait été portée à la facilité de prêt au secteur public dans les régions moins développées, dans le cadre de la transition juste;

## est convaincu que l’idée novatrice qui est au cœur de la facilité de prêt au secteur public pourrait également fournir une source d’inspiration pour des produits financiers de même nature au niveau des États membres;

## considère que les critères de sélection et d’éligibilité, tout comme les domaines d’investissement, qui sont proposés sont hautement pertinents dans la perspective d’une transition juste;

## approuve et soutient de même un financement supplémentaire en faveur du programme InvestEU et de son dispositif spécifique pour une transition juste, qui multiplie les possibilités de recourir à des instruments financiers dans le processus de transition juste.

***Contact:*** *Georgios Meleas*

*(téléphone: 00 32 2 546 97 95 – courriel:* *Georgios.Meleas@eesc.europa.eu**)*

# **EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ**

* ***Des salaires minimum décents dans toute l’Europe***

**Rapporteurs:** Stefano MALLIA (groupe des employeurs, Malte)

Oliver RÖPKE (groupe des travailleurs, Autriche)

**Références:**  avis exploratoire

EESC-2020-00358-00-00-AC-TRA

**Points clés**

Le CESE:

## fait valoir que dans le contexte de la récession économique de l’après-pandémie de COVID-19, des politiques coordonnées et résolues sont nécessaires, à court et moyen terme, pour préserver l’emploi et les revenus et garantir une relance rapide et durable des activités économiques, ainsi que la compétitivité et le bon fonctionnement de la structure socio-économique. Il est indispensable d’avoir des emplois de qualité, dotés de salaires décents, notamment grâce à des rémunérations minimum appropriées dans l’ensemble de l’Europe, car ils constituent une partie intégrante de la solution à apporter. Il est également nécessaire de tenir compte des paramètres économiques, dont la productivité et la durabilité des entreprises;

## souligne que les salaires, y compris minimum, représentent un rouage important du modèle d’économie sociale de marché qui a cours dans l’Union européenne et que garantir l’existence de salaires minimum décents dans l’ensemble des États membres contribuerait à réaliser bon nombre des objectifs de l’Union européenne. Les rémunération étant liées à la situation économique propre à chaque pays, région ou secteur, tout changement effectué en la matière peut avoir des répercussions pour l’emploi, la compétitivité et la demande macroéconomique;

## reconnaît qu’une éventuelle action de l’Union européenne dans ce domaine suscite des préoccupations, l’une des principales étant qu’elle ne dispose pas de compétences pour agir en matière de «rémunérations» et qu’une telle intervention pourrait entrer en interférence avec l’autonomie des partenaires sociaux et affaiblir les mécanismes de négociation collective;

## se félicite que la Commission reconnaisse l’existence d’un espace d’intervention de l’Union européenne pour promouvoir le rôle de la négociation collective dans la fixation de salaires minimum qui soient adéquats et aient un champ d’application étendu. Il serait possible que l’action de l’Union européenne en matière de salaires minimum inclue des mesures qui soutiennent la négociation collective tout en respectant la diversité des systèmes nationaux de dialogue social;

## se réjouit d’avoir la possibilité de contribuer davantage à la discussion sur l’action qu’il serait possible d’entreprendre à l’échelle européenne, tout en prenant en considération la diversité des réalités au sein des États membres et la répartition des compétences entre l’Union européenne et l’échelon national;

## a la conviction que le moyen le plus efficace pour réduire la pauvreté au travail consiste à instaurer des salaires minimum décents et à mener des politiques d’inclusion active qui se concentrent sur les personnes et soient intégrées, favorisant l’accès à des revenus minimum adéquats, aux services de l’emploi et à des postes de qualité, ainsi qu’à des dispositifs sociaux primordiaux et émancipateurs, dans la logique de la recommandation émise en 2008 par la Commission;

## mesure pleinement la complexité des questions soulevées par ce débat et reconnaît que la mise en œuvre de salaires minimum n’est pas la panacée qui résoudra tous les problèmes. Néanmoins, une approche commune au niveau de l’Union européenne, qui serait assortie d’objectifs d’action bien définis, que les États membres auraient à réaliser par différents moyens, et qui assurerait la participation des partenaires sociaux à la démarche, dans le cadre de systèmes opérationnels de négociation collective, pourrait apporter la garantie, d’une part, que les droits des travailleurs à une rémunération équitable et à la liberté d’association soient sauvegardés et, d’autre part, qu’il soit tenu compte des impératifs des employeurs en matière de productivité et de compétitivité.

***Contact:*** *June Bedaton et Sophie Zimmer*

*(Téléphone: 00 32 2 546 81 34 – courriel:* *June.Bedaton@eesc.europa.eu**)*

*(téléphone: 00 32 2 546 95 64 – courriel:* *Sophie.Zimmer@eesc.europa.eu**)*

1. ***La protection des mineurs isolés migrants en Europe***

**Rapporteure:** Özlem YILDIRIM (groupe des travailleurs, France)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-02281-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

### fait état de sa vive préoccupation à l’égard de la situation des mineurs étrangers non accompagnés (MENA), qui comptent parmi les personnes les plus vulnérables dans le contexte de la migration;

### recommande vivement que le principe de «l’intérêt supérieur de l’enfant» prime sur toute autre disposition de droit national et international;

### exhorte l’Union européenne à développer une approche cohérente et harmonisée de la protection des mineurs étrangers non accompagnés en Europe;

## invite la Commission européenne à établir une directive relative à la protection des mineurs étrangers non accompagnés qui aurait pour effet de servir l’intérêt supérieur de l’enfant;

### réitère sa demande aux États membres de faire en sorte que les enfants en situation irrégulière soient protégés en tant qu’enfants avant tout;

### incite les États membres à prévenir toutes les violences exercées contre des enfants migrants, en créant des voies de migration sûres, légales et régulières;

### souligne l’interdiction absolue de placer des enfants en détention, quelle que soit leur situation administrative, et condamne fermement cette pratique;

### rappelle que tout mineur étranger non accompagné doit être assisté par un tuteur compétent;

### note qu’un jeune se présentant comme mineur doit être considéré comme tel jusqu’à ce qu’une décision de justice ayant autorité de chose jugée soit rendue;

### invite les États membres à évaluer la minorité en s’appuyant sur un faisceau d’indices mais les appelle à cesser les tests par examen osseux, vu leur absence de fiabilité;

### se propose de mener une série d’études de suivi axées sur des sous-thèmes spécifiques, étant donné la difficulté de couvrir dans cet avis la totalité des questions et principes liés aux mineurs étrangers non accompagnés.

***Contact:*** *Annemarie Wiersma*

*(téléphone: 0032 2 546 9376 – courriel:* *Annemarie.Wiersma@eesc.europa.eu**)*

* ***Des emplois équitables dans l’économie des plateformes***

**Rapporteur:** Carlos Manuel TRINDADE (groupe des travailleurs, Portugal)

**Références:** avis exploratoire

EESC-2020-01859-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE:

### défend l’idée que les questions que suscite le travail sur plateformes doivent être abordées et résolues à la lumière, notamment, des objectifs de développement durable, de la stratégie numérique pour l’Europe et du socle européen des droits sociaux;

### constate que l’économie des plateformes n’occupe encore qu’une place modeste, mais qu’elle recèle des potentialités de croissance;

### note que les plateformes «ont généralement une incidence positive sur l’économie»[[1]](#footnote-2), en ce qu’elles contribuent tant à créer de l’emploi, stimuler l’innovation et offrir souplesse et autonomie aux travailleurs qu’à leur assurer des revenus, souvent à titre complémentaire, et à donner à des personnes vulnérables la possibilité d’accéder à l’emploi.

### relève que le travail sur plateformes recèle des risques qu’on ne peut minimiser, à savoir i) qu’il dénie certains droits fondamentaux au travailleur qui l’exécute, dont celui de s’organiser et de mener des négociations collectives, génère de la précarité, ne lui procure que de maigres revenus et lui impose une intensification des cadences et une parcellisation aiguë des tâches, à travers le monde entier, sans qu’il soit affilié à la sécurité sociale, et ii) que, pour la société, il aggrave le risque d’une concurrence reposant sur une dévalorisation des normes sociales, laquelle a des conséquences néfastes tant pour les employeurs, qui sont soumis à une pression concurrentielle intenable, que pour les États membres, privés de certaines recettes fiscales et cotisations de sécurité sociale;

### observe que les concepts en rapport avec les plateformes prêtent à controverse, notamment la notion de plateforme envisagée comme un «employeur», et non comme un «intermédiaire entre l’offre et la demande», ainsi que celles de «travailleurs salariés» et d’«indépendants», car elles ont des conséquences sur les droits des personnes concernées;

### presse la Commission et les États membres de s’atteler à éclaircir ces notions et à s’engager sur la voie de leur uniformisation, afin que le travail sur plateformes acquière un caractère décent;

### préconise que, compte tenu de la compétence souveraine des États membres en ce qui concerne les questions sociales, l’on entreprenne d’élaborer des lignes directrices pour aider à éclaircir le statut des employés des plateformes. Le CESE considère que s’agissant de l’économie des plateformes, il convient de s’assurer que les travailleurs aient tous accès à un ensemble de droits et de protections, quels que soient leur statut ou type de contrat, en veillant à ce que certains opérateurs ne s’arrogent pas un avantage concurrentiel du fait de ne pas respecter leurs obligations et assumer leurs responsabilités;

### recommande de clarifier les responsabilités que toutes les parties prenantes doivent assumer dans des domaines tels que la santé et la sécurité, la protection des données, les assurances ou la responsabilité juridique, dans le sens d’une évaluation d’un ajustement et d’une harmonisation des réglementations existantes;

### souligne qu’il s’impose que dans le domaine du travail sur plateformes, le dialogue social et la négociation collective jouent un rôle de premier plan, à tous les niveaux appropriés et dans le plein respect de l’autonomie des partenaires sociaux;

### estime qu’il convient de garantir que les plateformes fournissent des informations qui offrent transparence et prévisibilité à toutes les parties intéressées. À cette fin, il y a lieu de procéder à leur enregistrement dans tous les États membres et il est par ailleurs nécessaire de créer une base de données au niveau de l’Union européenne afin de suivre l’évolution de l’économie des plateformes.

***Contact:*** *Ana Dumitrache*

*(téléphone.: 00 32 2 546 81 31 – courriel:* Ana.Dumitrache@eesc.europa.eu*)*

* ***FSE+/Proposition modifiée***

**Rapporteur général:** Krzysztof BALON (groupe «Diversité Europe», Pologne)

**Corapporteur général:** Carlos Manuel TRINDADE (groupe des travailleurs, Portugal)

**Références:** COM(2020) 447 final – 2018/0206 COD

EESC-2020-02948-00-00-AC

**Points clés**

Le Fonds social européen Plus (FSE+) n’est pas doté d’un budget suffisant pour répondre aux besoins de la politique de cohésion sociale. Le CESE s’oppose dès lors fermement à la réduction de l’enveloppe financière globale qui lui est octroyée pour la période 2021-2027.

 En lieu et place, il réitère sa demande d’affecter au FSE+ 30 % de l’ensemble des ressources allouées à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, et de consacrer 30 % des moyens existants au titre du FSE+ aux mesures d’inclusion sociale.

Le CESE est favorable à ce que les opérations du FSE+ soient cofinancées au moyen de la facilité pour la reprise et la résilience. Le recours à ce Fonds pour financer des actions en faveur de la transformation verte et numérique devrait se concentrer sur le perfectionnement professionnel et la reconversion, en complément des autres ressources européennes relevant du cadre financier pluriannuel et de la facilité pour la reprise et la résilience.

S’il considère que l’affectation de 5 % des ressources du FSE+ à la lutte contre la pauvreté des enfants apparaît comme le minimum indispensable, le CESE est favorable à la proposition de porter à 15 % de l’enveloppe minimale pour l’inclusion des jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (NEET).

Eu égard au rôle joué par le FSE+ dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, le CESE demande instamment à la Commission européenne d’effectuer un meilleur suivi de la situation sociale des États membres dans le cadre du Semestre européen, qu’il conviendrait de fonder sur un jeu d’indicateurs sociaux appropriés.

Le CESE insiste pour des ressources suffisantes soient allouées au développement des capacités des partenaires sociaux et des autres organisations de la société civile qui fournissent des services financés par le FSE+.

Le CESE réitère sa demande que l’économie sociale devienne un objectif spécifique à part entière au titre du FSE+.

En ce qui concerne la suppression du volet «Santé» du FSE+, il y a lieu de mieux définir le groupe cible des ressources destinées à soutenir les soins de santé, mais aussi les soins de longue durée pour les personnes vulnérables. En outre, les familles et les aidants informels doivent figurer explicitement parmi les groupes cibles du FSE+, de sorte qu’ils soient pleinement soutenus pour pouvoir faire face aux chocs futurs.

Le CESE recommande d’ajouter un considérant précisant qu’aucune limitation n’est fixée concernant l’accès des réfugiés, des demandeurs d’asile et des migrants aux mesures financées par le FSE+.

***Contact:*** *Judite Berkemeier*

*(téléphone: 00 32 2 546 9897 – courriel:* *MariaJudite.Berkemeier@eesc.europa.eu**)*

* ***L’UE pour la santé (EU4Health)***

**Rapporteur général:** Antonello PEZZINI (groupe des employeurs, Italie)

**Corapporteur général:** Alain COHEUR (groupe «Diversité Europe», Belgique)

**Références:** COM(2020)405 final – 2020/0102 COD

EESC-2020-02821-00-01-AC

**Points clés**

Le CESE appelle les institutions et les États membres de l’Union européenne à faire preuve de volonté politique afin de mettre en œuvre un «Pacte de santé pour l’avenir de l’Europe» qui soit le reflet de ses valeurs fondamentales, dont la solidarité européenne, et les engagements pris au niveau tant international qu’européen.

Le CESE demande au Parlement européen de mener les négociations avec le Conseil dans le double but d’augmenter les moyens financiers alloués au programme de santé et aux autres instruments à utiliser en synergie dans ce domaine et de permettre un recours spécifique aux fonds du mécanisme européen de stabilité afin de sortir de l’austérité.

Le CESE réclame que des lignes directrices européennes soient adoptées pour répondre aux besoins des plus vulnérables d’entre nous que sont les personnes précarisées, celles qui sont âgées et celles qui se trouvent en situation de handicap, surtout lorsqu’elles doivent vivre dans des lieux accueillant un grand nombre de résidents, toutes ces catégories de population ayant été frappées de plein fouet par la pandémie et ses conséquences, à travers toute l’Europe.

Le CESE propose qu’un mécanisme européen de coordination et d’intervention rapide soit déployé au plus vite.

Il convient de créer sans délai un groupe de travail composé d’experts agissant en tant que coordonnateurs des savoirs et des ressources, pour mettre en réseau les meilleurs des centres de virologie et d’épidémiologie et des compétences en matière de diagnostic.

Le CESE estime que le programme ne pourra obtenir de résultats tangibles que par l’adoption d’une approche inclusive, associant à la démarche les organisations internationales, dont l’Organisation mondiale de la santé, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les acteurs de la santé qui sont au plus près de la réalité des citoyens, et moyennant, par ailleurs, une évaluation régulière de ses objectifs.

Le CESE insiste sur la valeur du personnel de santé et demande qu’on lui accorde une attention permanente de manière à pouvoir devancer ses besoins en matière de formation, de structures, d’équipements de protection et de bien-être économique et social.

Le CESE soutient fermement les partenariats public-privé européens dans le domaine de la santé, à l’instar de l’initiative commune en matière de médicaments innovants IMI 2, et soutient les efforts conjoints visant à redévelopper la dimension technologique et productive de l’Europe, grâce à un engagement plus ferme de ses communautés scientifiques et sanitaires en faveur d’un véritable espace européen de la santé.

***Contact:*** *Valeria Atzori*

*(téléphone: 00 32 2 546 8774 – courriel:* *Valeria.Atzori@eesc.europa.eu**)*

# **COMMISSION CONSULTATIVE DES MUTATIONS INDUSTRIELLES**

* ***Marchés publics dans les services de nettoyage et d’entretien***

**Rapporteur:** Diego DUTTO (groupe «Diversité Europe», Italie)

**Corapporteur:** Nicola KONSTANTINOU (catégorie 2, Grèce)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-01563-00-00-AC

**Points clés**

## La Commission européenne, le Parlement européen et les États membres doivent mettre au point les instruments de soutien nécessaires pour favoriser le recours à une passation stratégique des marchés publics, afin d’obtenir des avancées dans l’utilisation systématique de critères stratégiques durables, transparents, ambitieux et applicables visant à assurer des normes sociales et de qualité plus élevées dans le cadre desdits marchés publics.

## Pour garantir que les services de nettoyage soient axés sur la qualité et non sur le prix, il y a lieu de respecter le principe de transparence, tant pour le client que pour le contractant.

## La Commission européenne et les États membres devraient prendre l’initiative, s’agissant de lutter contre le travail non déclaré et d’améliorer encore les conditions d’emploi dans le secteur du nettoyage. Renforcer la sévérité de la réglementation et les mécanismes de contrôle de son application, tels que les critères de rémunération et la négociation collective sectorielle, peut contribuer à établir une concurrence loyale, instaurer des normes sociales plus élevées et assurer des emplois de qualité.

## Le CESE estime qu’en plus des conventions collectives, il convient de mettre en place des garanties supplémentaires afin de respecter les principes de non-discrimination et d’égalité de traitement des travailleurs.

## Le CESE recommande de respecter, tout au long de la cascade de contrats de sous-traitance et de l’exécution des contrats, les exigences de durabilité, les droits des travailleurs et les conventions collectives d’application générale.

## Le CESE demande aux États membres qui ne l’auraient pas encore fait d’accorder une attention particulière au respect de toutes les obligations statutaires et contractuelles et des enjeux de sécurité et de santé au travail, ainsi qu’à leur contrôle dans les faits, concernant les aspects sociaux, environnementaux et touchant à la durabilité, au cours de la phase d’exécution des marchés publics dans le secteur du nettoyage.

## Le CESE préconise que les directives européennes sur les marchés publics demandent ou imposent aux États membres d’exclure l’utilisation du prix le plus bas pour l’attribution des marchés, de prévoir, pour la note attribuée au prix, un plafond de 30 % par rapport à celle relative à la qualité, et de garantir, au moyen de clauses sociales spécifiques, la stabilité de l’emploi du personnel employé au titre de l’offre, d’une manière qui soit adaptée aux modalités du travail de l’entreprise et conforme à la négociation collective.

## La Commission européenne devrait encourager les États membres à lancer un processus d’accréditation ou un système de qualification pour les contractants qui entendent participer aux marchés publics de nettoyage.

## Le CESE plaide pour que les institutions de l’Union, les États membres et les collectivités locales et régionales adoptent une approche globale concernant l’acquisition de services de nettoyage. Une telle démarche ne vise pas à trouver un compromis entre conditions environnementales et conditions de travail, mais entend faire progresser la cohésion sociale, les normes du travail, l’égalité entre les hommes et les femmes et les objectifs environnementaux, tels qu’avancés par le pacte vert de la Commission européenne.

***Contact:*** *Amelia Muñoz Cabezón*

*(téléphone: 0032 2 546 8373 – courriel:* *Amelia.MunozCabezon@eesc.europa.eu**)*

* ***L’exploitation minière numérique en Europe: de nouvelles solutions pour la production durable de matières premières***

**Rapporteur:** Marian KRZAKLEWSKI (groupe des travailleurs, Pologne)

**Corapporteure:** Hilde VAN LAERE (catégorie 1, Belgique)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-01559-00-00-AC

**Points clés**

## La transformation numérique du secteur des matières premières de l’Union européenne constitue une occasion unique de renforcer la résilience des chaînes d’approvisionnement industrielles européennes, d’améliorer les performances environnementales du secteur minier ainsi que d’accroître la transparence et le dialogue avec les citoyens et les communautés concernés par les activités minières.

## Les entreprises minières qui se sont engagées dans cette transformation ont constaté des améliorations en matière de sécurité, de durabilité, de productivité et de rendement. Toutefois, la combinaison de la connectivité renforcée, de la mobilité, de l’apprentissage automatique et des activités autonomes soulève des questions d’ordre éthique, social et réglementaire.

## Le CESE souligne qu’il importe de disposer d’un réseau global et étendu d’informations sur les minerais afin de soutenir la transformation numérique et la prise de décisions éclairées au niveau de l’Union européenne. Il salue l’effort consenti par le Centre commun de recherche afin de mettre en place et d’assurer le fonctionnement d’un système d’information européen sur les matières premières.

## Le CESE estime que la transformation numérique du secteur des matières premières de l’Union européenne devrait s’accompagner de mesures de protection des données, et il reconnaît la nécessité d’élaborer des régimes d’application stricte afin de protéger les données sensibles.

## Le CESE recommande l’élaboration d’une feuille de route réglementaire de l’Union européenne visant à relever les défis posés par la transformation numérique du secteur des matières premières, qui porterait notamment sur la cybersécurité, l’intelligence artificielle, l’automatisation, la gouvernance à plusieurs niveaux et l’exploitation minière des fonds marins et de l’espace.

## Le CESE considère que la numérisation de l’industrie des matières premières minérales est essentielle pour faire face à la crise économique causée par la pandémie de COVID-19 et promouvoir la mise en œuvre du pacte vert européen et du plan de relance pour l’Europe. À cet égard, il est primordial de stimuler les investissements dans la numérisation de l’extraction et du traitement des matières premières minérales, tant primaires (extraites) que secondaires (recyclées).

## Le CESE invite la Commission européenne à veiller à ce que lors du processus d’élaboration des politiques, ainsi que dans le cadre de toute initiative de l’Union européenne ayant une incidence sur le secteur des matières premières minérales, les institutions européennes associent les partenaires sociaux du secteur minier à leur démarche et les consultent.

***Contact:*** *Amelia Muñoz Cabezón*

*(téléphone: 0032 2 546 8373 – courriel:* *Amelia.MunozCabezon@eesc.europa.eu**)*

# **AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT**

* ***Stratégie de l’UE en faveur de la biodiversité à l’horizon 2030***

**Rapporteur:** Antonello PEZZINI (groupe des employeurs, Italie)

**Corapporteur:** Lutz RIBBE (groupe «Diversité Europe», Allemagne)

**Références:** COM(2020) 380 final

EESC-2020-00896-00-01-AC

**Points clés**

Le Comité économique et social européen se félicite des efforts déployés par la Commission européenne pour mettre au point une stratégie en faveur de la biodiversité à l’horizon 2030, dans le contexte de la réalisation du pacte vert pour l’Europe et du cadre mondial pour la biodiversité proposé par la convention sur la diversité biologique.

Il convient d’accroître considérablement les efforts visant à protéger les ressources naturelles encore existantes dans l’Union européenne grâce à des opérations constantes de sensibilisation et de communication menées en direction de la société et, en particulier, des jeunes, et mettant en évidence les aspects positifs de la défense de la biodiversité. Pour atteindre cet objectif, le CESE estime, tout comme la Commission, qu’il est nécessaire, tout en limitant autant que possible l’impact de ces mesures sur l’agriculture et la sylviculture, d’accroître l’étendue des zones protégées, en particulier de celles qui sont strictement protégées, même si une telle démarche est loin d’être suffisante pour mettre un terme au déclin de la biodiversité. C’est la raison pour laquelle il y a lieu, de l’avis du CESE, d’accroître sensiblement les efforts visant à restaurer les habitats et à lutter contre le déclin des espèces, dû principalement à une mise en œuvre défaillante du cadre juridique et au financement insuffisant des mesures nécessaires.

Le CESE déplore que le nouveau cadre financier de l’Union européenne 2021-2027 ne contienne pas la moindre trace d’une intégration totale, efficace et cohérente de la biodiversité dans l’ensemble des politiques, et considère qu’il s’agit là d’un signe inquiétant du grand fossé qui subsiste entre les paroles et les actes.

Le CESE rappelle que le coût de la protection de la biodiversité ne doit pas être supporté par les agriculteurs et les propriétaires forestiers. Au contraire, la fourniture de ces «valeurs et biens publics» devrait constituer pour eux une source intéressante de revenus potentiels.

***Contact:*** *Conrad Ganslandt*

*(téléphone: 00 32 2 546 82 75 – courriel:* *Conrad.Ganslandt@eesc.europa.eu**)*

* ***Une stratégie alimentaire durable «de la ferme à la table»***

**Rapporteur:** Peter SCHMIDT (groupe des travailleurs, Allemagne)

**Corapporteure:** Jarmila DUBRAVSKÁ (groupe des employeurs, Slovaquie)

**Références:** COM(2020) 381 final

EESC-2020-00994-00-00-AC

**Points clés**

Selon le CESE, une politique alimentaire globale de l’Union européenne devrait concrétiser les éléments suivants: 1) une durabilité économique, environnementale et socioculturelle, 2) l’intégration de tous les secteurs, domaines d’action et niveaux de gouvernance, 3) des processus décisionnels ouverts, et, enfin, 4) une combinaison de mesures obligatoires (règlements et taxes) et de mesures d’incitation (majoration de prix, accès au crédit, aux ressources et à l’assurance) visant à accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables. Or, la stratégie proposée ne reflète pas suffisamment ces objectifs.

Un juste prix des denrées alimentaires, qui reflète le coût réel de la production pour l’environnement et la société, représente le seul moyen par lequel obtenir des systèmes alimentaires durables à long terme. L’Union européenne et ses États membres devraient prendre des mesures pour garantir que les prix au départ de la ferme restent supérieurs aux coûts de production et que les régimes alimentaires sains deviennent plus facilement accessibles. Pour y parvenir, il sera nécessaire de déployer tout l’arsenal des instruments de la gouvernance publique, allant de dispositifs fiscaux contraignants jusqu’à des démarches informatives qui fassent apparaître les coûts réels.

Faute d’opérer des changements dans les politiques commerciales de l’Union, il ne sera pas possible d’atteindre les objectifs de la stratégie. Le Comité exhorte l’Union européenne à garantir une véritable réciprocité des normes dans les accords commerciaux préférentiels.

***Contact:*** *Arturo Iniguez*

*(téléphone: 00 32 2 546 87 68 – courriel:* *Arturo.Iniguez@eesc.europa.eu**)*

* ***Vers une participation structurée des jeunes sur le climat et la durabilité***

**Rapporteur:** Cillian LOHAN (groupe «Diversité Europe», Irlande)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-01552-00-00-AC

**Points clés**

L’aspect intergénérationnel que revêtent les politiques en matière de climat et de développement durable et les mécanismes de mise en œuvre doit se traduire par une participation active et significative de la jeunesse à tous les stades des processus décisionnels de l’Union européenne, depuis l’élaboration des propositions et initiatives législatives jusqu’à leur mise en œuvre, leur contrôle et leur suivi.

La réalisation des objectifs de développement durable au moyen du pacte vert pour l’Europe exige une nouvelle approche en ce qui concerne un modèle de gouvernance plus inclusif, qui fédère les diverses parties intéressées et place les jeunes au cœur du processus de participation, bien au-delà des réunions ad hoc et des simples appels à consultation.

Le CESE propose la mise en place de tables rondes de la jeunesse pour le climat et la durabilité, qu’il organiserait en collaboration avec la Commission et le Parlement européen.

Il suggère également d’inclure un délégué de la jeunesse dans la délégation officielle de l’Union européenne aux réunions de la conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Par ailleurs, il préconise d’intégrer, comme membre supplémentaire de la délégation que le CESE envoie pour de ces manifestations, un délégué de la jeunesse, qui disposerait du statut d’observateur.

Le CESE s’efforcera de faire connaître les points de vue des jeunes et des organisations de jeunesse en les associant à l’élaboration des avis portant sur le climat et la durabilité, en sollicitant de manière volontariste la contribution des représentants de la jeunesse et en continuant à les inviter en qualité d’orateurs lors de ses manifestations; il demandera également que ces délégués des jeunes bénéficient des mêmes possibilités de faire entendre leur voix auprès des autres institutions de l’Union, par exemple au Parlement européen.

***Contact:*** *Stella Brozek-Everaert*

*(téléphone: 00 32 2 546 92 02 – courriel:* *Stella.BrozekEveraert@eesc.europa.eu**)*

* ***Vers une stratégie de l’Union européenne pour une consommation durable***

**Rapporteur:** Peter SCHMIDT (groupe des travailleurs, Allemagne)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-01596-00-00-AC

**Points clés**

La manière dont nous consommons aujourd’hui – à un niveau très élevé et selon la trajectoire linéaire «prendre, fabriquer et éliminer» – n’est pas durable au vu du caractère limité de la planète.

L’Union européenne a beau disposer d’un certain nombre d’outils politiques de qualité sur lesquels elle pourrait s’appuyer, cette approche globale de la consommation durable qui devrait être au cœur du pacte vert pour l’Europe lui fait encore défaut.

Cet avis se donne pour objectif d’élaborer des recommandations pour une politique européenne globale en faveur d’une consommation durable couvrant, par exemple, la nutrition, la mobilité, le logement et les modes de vie, dans le cadre du pacte vert pour l’Europe et en complément du train de mesures sur l’économie circulaire. Il accorde une attention particulière à l’impact d’une telle politique sur les populations vulnérables et les ménages à faible revenu.

Une stratégie de consommation durable est nécessaire pour fournir un cadre aux États membres et faire en sorte que le secteur privé puisse répondre aussi bien à la consommation des ménages qu’à celle du secteur public. L’avis souligne qu’une telle politique devra s’appliquer à trouver un équilibre entre les trois dimensions de la durabilité, et contribuer non seulement à l’objectif de développement durable 12, mais encore à la réalisation de l’ensemble de ces objectifs d’ici 2030. Le renforcement du caractère durable de la consommation ne devra pas se faire au détriment d’autres objectifs sociétaux, tels que la justice sociale, la santé, le bien-être et la qualité de vie.

***Contact:*** *Monica Guarinoni*

*(téléphone: 00 32 2 546 81 27 – courriel:* *Monica.Guarinoni@eesc.europa.eu**)*

* ***Une approche intégrée pour les régions vulnérables de l’UE***

**Rapporteur:** Josep PUXEU ROCAMORA (groupe des employeurs, Espagne)

**Corapporteure:** Dilyana SLAVOVA (groupe «Diversité Europe», Bulgarie)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-01454-00-00-AC-

**Points clés**

Les zones reculées, rurales et montagneuses, ainsi que les régions périphériques, ultrapériphériques et arctiques, sont soumises à des facteurs objectivement limitants, qui sont, par exemple, de ne pas offrir la masse critique voulue, d’un point de vue démographique ou économique, ou d’être difficilement accessibles. Par symétrie, la congestion des zones urbaines augmente, tout comme la pression qui s’exerce sur leurs ressources naturelles, qu’il s’agisse de l’air, de l’eau ou du sol.

C’est à la politique agricole commune qu’il revient d’intervenir en la matière, en concertation étroite avec la politique de développement régionale et celle de cohésion, afin d’enclencher un processus de développement territorial équilibré, lequel doit être un paramètre pris en compte et un impératif à appliquer pour toute décision politique dont l’impact comporte une composante locale.

***Contact:*** *Arturo Iniguez*

*(téléphone: 00 32 2 546 87 68 – courriel:* *Arturo.Iniguez@eesc.europa.eu**)*

* ***La compatibilité de la politique commerciale de l’UE avec le pacte vert pour l’Europe***

**Rapporteur:** John BRYAN (groupe «Diversité Europe», Irlande)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-01349-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE accueille favorablement le pacte vert pour l’Europe, en particulier la stratégie «De la ferme à la table» et celle en faveur de la biodiversité, qui sont ambitieuses, auront une incidence majeure sur l’agriculture et le secteur agroalimentaire de l’Union européenne et joueront un rôle central dans les futurs accords commerciaux.

Le CESE est convaincu que l’Union européenne doit réagir à la crise due à la pandémie de COVID-19 en mettant d’urgence en œuvre le plan de relance européen, afin que son économie se redresse et tourne à nouveau à plein régime dans les plus brefs délais, en tenant compte des risques pour la santé et l’environnement. Le pacte vert devrait faire partie intégrante de la relance.

À l’heure où l’économie mondiale est confrontée à une récession sans précédent du fait de la crise due à la pandémie de COVID-19, des échanges commerciaux équitables et fondés sur des règles n’ont jamais été plus importants pour stimuler la reprise économique. Le bon fonctionnement du marché unique européen et du commerce international est essentiel. Le CESE est d’avis que l’Union européenne ne peut se permettre de laisser sa politique commerciale dériver vers une posture défensive.

Les enseignements fondamentaux que l’Union européenne doit tirer de la crise de la COVID-19 sont les suivants:

### l’importance cruciale pour l’Europe du concept «Un monde, une seule santé», de la sécurité alimentaire et de la souveraineté alimentaire;

### la nécessité d’une politique agricole commune forte et d’une chaîne d’approvisionnement durable et résiliente pour l’alimentation et les produits essentiels liés à la santé;

### la nécessité pour elle de disposer d’un budget de ressources propres solide et bien financé pour faire face à la crise;

### l’importance du commerce et de la protection du marché unique européen pour éviter une renationalisation et la répétition d’événements tels que la sortie du Royaume-Uni.

Le CESE demande qu’une analyse d’impact détaillée soit effectuée pour évaluer de manière exhaustive les incidences que la stratégie «De la ferme à la table» et celle en faveur de la biodiversité, figurant dans le pacte vert pour l’Europe, produiront sur les accords commerciaux de l’Union européenne, son agriculture et son secteur agroalimentaire.

Il est reconnu que les échanges dans le domaine de l’agriculture ont un rôle essentiel dans la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable, voire de la totalité d’entre eux, que l’Organisation mondiale du commerce a un rôle important à jouer dans leur réalisation et qu’il serait beaucoup plus difficile d’y parvenir sans un mécanisme multilatéral efficace en matière d’échanges.

Le CESE propose que tous les accords commerciaux de l’Union européenne à venir intègrent les stratégies «De la ferme à la table» et «Biodiversité» du pacte vert pour l’Europe, en tant que normes mondiales en matière de durabilité, tout en reconnaissant qu’il est extrêmement difficile d’inscrire les objectifs de développement durable et des normes plus élevées dans les accords commerciaux multilatéraux et de les mettre en œuvre dans ce cadre. En ce qui concerne les objectifs de développement durable et les normes environnementales et sociales essentielles, il semble que des progrès plus importants puissent être réalisés à moins longue échéance dans le contexte d’accords commerciaux bilatéraux.

L’Union européenne doit veiller à ce que les accords commerciaux n’externalisent pas la question et n’aggravent pas la déforestation dans d’autres pays.

Le CESE considère qu’il est essentiel que la viabilité et la compétitivité de l’agriculture et du secteur agroalimentaire de l’Union européenne ne soient pas érodées du fait de l’imposition, par les stratégies «De la ferme à la table» et «Biodiversité» du pacte vert, de coûts et de normes plus élevés que les concurrents ne sont disposés ni à adopter ni à mettre en œuvre.

De l’avis du CESE, il s’impose d’améliorer grandement la cohérence et la coordination, tant entre les politiques de l’Union européenne, comme les stratégies «De la ferme à la table» et «Biodiversité» du pacte vert, la politique agricole commune, la politique commerciale et celle menée en matière sociale, qu’au sein de chacune de ces actions.

S’inscrivant dans le modèle de l’exploitation familiale qui est pratiqué dans l’Union européenne, l’agriculture a un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de la stratégie «de la ferme à la table» et de celle relative à la biodiversité, et il est essentiel, dès lors, que la politique agricole commune dispose d’un budget adéquat pour répondre aux exigences supplémentaires qui pèsent sur les agriculteurs.

S’agissant de la conversion de terres à la production biologique, il y a lieu d’évaluer l’impact de la baisse de production qui en résulte. Il s’impose d’intensifier la recherche afin de mieux définir le terme «biologique» et d’évaluer la contribution nette réelle de ce type d’agriculture à la durabilité dans le monde, y compris à la biodiversité.

Tous les accords commerciaux conclus par l’Union européenne doivent respecter ses dispositions sanitaires et phytosanitaires et adhérer au principe de précaution.

***Contact:*** *Monica Guarinoni*

*(téléphone: 00 32 2 546 81 27 – courriel:* *Monica.Guarinoni@eesc.europa.eu**)*

* ***Équivalence des inspections – semences de céréales en Ukraine***

**Rapporteur unique:** Arnold PUECH d’ALISSAC (groupe des employeurs, France)

**Références:** COM(2020) 137 final – 2020/0053 COD

EESC-2020-02029-00-01-AC

**Points clés**

Le CESE note que certaines normes ne sont pas totalement alignées sur les exigences de l’Union européenne, notamment celles qui concernent la distance d’isolement des semences certifiées de sorgho qui sont inférieures, le taux de pureté variétale des lignées parentales utilisées pour la production de semences hybrides de maïs et le taux de semences d’autres espèces pour les semences certifiées de maïs. Le CESE approuve la proposition législative à l’examen, sous réserve toutefois d’obtenir au préalable les assurances nécessaires démontrant que les limites relevées dans le rapport d’audit ont été corrigées, que les normes de production en Ukraine sont désormais strictement conformes aux exigences européennes, et qu’une absence de concurrence déloyale est garantie.

Les producteurs ukrainiens bénéficient d’un accès à certaines molécules interdites au sein de l’Union européenne. Ces écarts entraînent une distorsion de concurrence et auraient pour conséquence de permettre l’entrée sur le territoire de l’Union européenne de produits qui ne respectent pas les normes sanitaires et environnementales communautaires. Parmi les différences les plus notables, l’on peut citer la possibilité d’accéder à des substances actives utilisées pour le désherbage des parcelles telles que l’atrazine, qui est interdite dans l’Union européenne depuis 2003, ou l’acétochlore, qui l’est depuis 2012). En ce qui concerne la protection contre les ravageurs, les producteurs ukrainiens ont toujours accès aux substances actives de la famille de néonicotinoïdes, dont certaines sont interdites au sein de l’Union européenne, telles que la clothianidine, le thiaméthoxame ou, très prochainement, le thiaclopride.

***Contact:*** *Arturo Iniguez*

*(téléphone: 00 32 2 546 87 68 – courriel:* *Arturo.Iniguez@eesc.europa.eu**)*

* ***Numérisation et durabilité – état de la question et nécessité d’une action du point de vue de la société civile***

**Rapporteur:** Peter SCHMIDT (groupe des travailleurs, Allemagne)

**Corapporteur:** István KOMORÓCZKI (groupe des employeurs, Hongrie)

**Références:** avis exploratoire

EESC-2020-01918-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE plaide en faveur de politiques visant à ancrer davantage une économie numérique qui intègre nos valeurs sociétales, garantissant ainsi le développement d’une économie du bien-être numérique aussi inclusive que possible, afin que les travailleurs, les consommateurs, les entreprises, tant petites ou moyennes que grandes, entreprises et les acteurs économiques à but non lucratif puissent en bénéficier sur un pied d’égalité, en particulier dans les zones rurales. Ces politiques doivent notamment prévoir les mesures suivantes:

### développer la politique fiscale de manière à s’assurer que les entreprises numériques paient leur juste part d’impôts;

### s’appuyer sur le règlement général sur la protection des données, en vue d’élaborer une loi portant spécifiquement sur la protection des données sur le lieu de travail;

### adapter la législation actuelle à l’ère numérique afin de réglementer les marchés des plateformes numériques;

### promouvoir les logiciels et applications libres;

### adopter une approche «deniers publics – données publiques», de manière à ce que les données issues de recherches financées par des fonds publics soient mises à la disposition du public;

### élaborer une politique stratégique de gouvernance des données, et notamment des «fonds publics pour les données».

Le CESE invite les gouvernements nationaux et locaux à soutenir les plateformes coopératives de partage. Il plaide également en faveur de chaînes de production transparentes, équitables et vertes dans le domaine des technologies de l’information et de la communication, de normes énergétiques ambitieuses et d’une extension de la directive européenne sur l’écoconception, et il demande à la Commission européenne:

### d’adapter la législation de l’Union européenne de manière à rendre les achats en ligne plus durables et d’élaborer des politiques responsables en matière d’emballage, de livraison et de retour des colis;

### de protéger les petits opérateurs du marché contre les plateformes monopolistiques;

### d’élaborer un ensemble complet de critères et d’indicateurs pour les produits logiciels durables ainsi qu’un laissez-passer pour les produits numériques;

### d’améliorer le règlement général sur la protection des données en ce qui concerne la suffisance des données et leur couplage;

### d’imposer des restrictions à la publicité en ligne de manière à créer des espaces libres sans publicité.

La pandémie de COVID-19 a entraîné une baisse soudaine et significative du transport, de la production et de la consommation; grâce à l’utilisation accrue des technologies de l’information et de la communication, il a été possible d’atténuer les effets de pratiques de travail et des modes de vie à forte intensité énergétique. Le CESE demande que des mesures politiques appropriées soient prises pour contribuer à consolider ces aspects positifs après la pandémie. Bien entendu, cette approche soulève des questions plus larges quant à l’efficacité énergétique du «nuage» et des centres de données qui le sous-tendent. Les mesures suivantes sont suggérées, à titre d’exemple:

### établir un inventaire européen des centres de données, couvrant les questions relatives à l’efficacité énergétique, au cycle de vie, aux matériaux de construction, etc., ainsi qu’élaborer un système d’excellence, afin de veiller à ce que ceux de ces centres qui sont les plus économes en énergie deviennent la norme;

### exiger des nouveaux centres de données une efficacité énergétique de 100 %;

### utiliser l’intelligence artificielle pour soutenir la transition climatique et énergétique;

### proposer des mesures en faveur de solutions durables en matière d’intelligence artificielle.

Le CESE salue les projets européens en cours de déploiement tels que REMOURBAN ou MAtchUP, reconnaissant l’importance capitale du développement de villes intelligentes durables, et comportant notamment des approches innovantes en matière de mobilité intégrée, d’énergie et de tourisme.

***Contact:*** *Anna Cameron*

*(téléphone: 00 32 2 546 82 28 – courriel:* *Anna.Cameron@eesc.europa.eu**)*

* ***Mesures de conservation et d’exécution – Organisation des pêcheries de l’Atlantique du Nord-Ouest (OPANO)***

**Rapporteur:** Gabriel SARRÓ IPARRAGUIRRE (groupe «Diversité Europe», Espagne)

**Références:** COM(2020) 215 final – 2020/0095 COD

EESC-2020-02842-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE juge qu’il convient de transposer dans le droit de l’Union les mesures de conservation et de contrôle adoptées par l’Organisation des pêcheries de l’Atlantique du Nord-Ouest (OPANO) en vue de leur mise en œuvre uniforme et efficace au sein de l’UE.

Toutefois, il considère que la proposition à l’examen ne met pas en place un mécanisme permettant de transposer rapidement les règles adoptées au sein de l’OPANO et ne répond pas à la nécessité de mettre celles-ci à jour chaque année.

Le Comité est favorable à un dispositif plus rapide et plus simple. Il propose en l’occurrence un règlement constitué d’un article unique disposant que l’Union européenne doit impérativement appliquer à sa flotte les règles adoptées par l’OPANO.

Le CESE insiste sur le risque lié à l’adoption du système des actes délégués, dans la mesure où il accorde à la Commission le pouvoir de légiférer sans devoir se soumettre aux procédures ordinaires.

***Contact:*** *Arturo Iniguez*

*(téléphone: 00 32 2 546 87 68 – courriel:* *Arturo.Iniguez@eesc.europa.eu**)*

# **TRANSPORTS, ÉNERGIE, INFRASTRUCTURES ET SOCIÉTÉ DE L’INFORMATION**

* ***Sécurité du déploiement de la 5G – Boîte à outils de l’UE***

**Rapporteur:** Alberto MAZZOLA (groupe des employeurs, Italie)

**Corapporteur** Dumitru FORNEA (groupe des travailleurs, Roumanie)

**Références:** COM(2020) 50 final

EESC-2020-00956-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE se félicite de l’initiative des États membres et de la Commission européenne visant à vérifier la mise en œuvre par les États membres de l’ensemble des mesures recommandées dans les conclusions du paquet de mesures stratégiques et techniques et de mesures de sécurité essentielles concernant le déploiement de l’écosystème 5G.

Le CESE estime que, compte tenu de la complexité et de la diversité croissantes des applications 5G, une telle vérification de l’écosystème 5G ainsi que des actions relevant de la compétence de la Commission qui visent à assurer la cybersécurité des réseaux 5G et de la diversité de la chaîne de valeur 5G, la normalisation et la certification techniques, les investissements directs étrangers, la défense commerciale et la concurrence, les obligations de service public, les marchés publics et la cyberdiplomatie, devrait porter aussi sur la sécurité géopolitique, les infrastructures et les données, ainsi que sur la protection de la santé, y compris au sens de l’article 168, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne.

De l’avis du CESE, il est important pour l’écosystème 5G européen de garantir l’intégrité, la confidentialité, les responsabilités de gestion et de fonctionnement, la sécurité, la substituabilité de l’approvisionnement, l’interopérabilité des composants matériels et logiciels, des normes techniques et réglementaires communes, la continuité du service, la fiabilité du flux et la protection des données, la couverture de toutes les zones, y compris celles à faible densité de population, la clarté de la communication à l’intention de l’utilisateur considéré comme un acteur du marché numérique, et l’adhésion dynamique aux lignes directrices de la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants visant à protéger la santé de la population tout en réduisant les radiations autant que possible.

Le CESE demande à la Commission de suivre de près les progrès accomplis dans le déploiement et l’utilisation réelle de la 5G, de même qu’il invite les États membres à accélérer encore le processus et à garantir une mise en œuvre responsable.

En particulier, le CESE estime indispensable d’évaluer les profils de risque des fournisseurs et d’appliquer des restrictions pertinentes pour ceux qui sont considérés comme à haut risque. En outre, il suggère à nouveau que chaque pays devrait compter au moins deux fournisseurs, dont au moins un qui soit européen, afin de garantir la sécurité des données sur le plan politique et le respect des contraintes sanitaires.

Le CESE recommande de renforcer la diplomatie technologique européenne afin que l’Union européenne garantisse des conditions plus équilibrées et réciproques en matière de commerce et d’investissement, notamment en ce qui concerne l’accès des entreprises au marché, aux subventions et aux marchés publics, les transferts technologiques, la propriété industrielle et les normes sociales et environnementales.

***Contact:*** *Agota Bazsik*

*(téléphone: 00 32 2 546 86 58 – courriel:* *Agota.Bazsik@eesc.europa.eu**)*

* ***Énergie: les femmes, des acteurs à part entière au XXIe siècle***

**Rapporteure:**  Laure BATUT (groupe des travailleurs, France)

**Corapporteure:** Evangelia KEKELEKI (groupe «Diversité Europe», Grèce)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-01515-00-01-AC

**Points clés**

Le CESE recommande à la Commission d’inciter toutes les autorités de décision à créer les conditions de l’accès à l’énergie pour tous, réduire la pauvreté énergétique et collecter des données de nature qualitative et ventilées par genre, assorties d’indicateurs appropriés, à renforcer et faire appliquer la législation existante, ainsi qu’à prévoir une politique ciblée sur l’égalité des genres dans les métiers de l’énergie.

De même, le Comité invite la Commission à encourager toutes les instances de décision à créer des conditions égales de formation aux métiers de l’énergie dans les États membres et au niveau européen, en fondant un «Collège européen des sciences, de la technologie, de l’ingénierie et des mathématiques», ainsi qu’à établir les conditions de l’égalité sur le marché du travail dans le secteur de l’énergie.

En ce qui concerne le marché du travail, le CESE appelle la Commission à exhorter toutes les autorités de la prise de décision à présenter par genre les données de toutes les parties du secteur, y compris celles des énergies renouvelables, à examiner quelles sont les perspectives pour les femmes, tout en évitant que les transitions énergétique et numérique ne soient des pièges pour leur carrière et leur salaire, à instaurer des mesures contraignantes sur la transparence de ces salaires et rémunérations, s’agissant du prérequis pour une réelle égalité salariale sur toute l’échelle, et à imposer la parité dans les conseils d’administration des entreprises.

En outre, le Comité recommande que la Commission amène tous les structures qui commandent les décisions à développer, partout en Europe, le dialogue social et les conventions collectives sur l’égalité dans les entreprises du secteur de l’énergie, à contribuer à changer les mentalités des femmes elles-mêmes grâce à des modèles et à créer un réseau européen de «Teams-Europe». De même, il conviendrait de prendre des mesures pour changer les mentalités des hommes et les enseignements du management.

***Contact:*** *Laura Ernsteina*

*(téléphone: 00 32 2 546 91 94 – courriel:* *Laura.Ernsteina@eesc.europa.eu**)*

* ***Entre un super-réseau transeuropéen et des îlots énergétiques locaux***

**Rapporteur:** Lutz RIBBE (groupe «Diversité Europe», Allemagne)

**Corapporteur:** Thomas KATTNIG (groupe des travailleurs, Autriche)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-01448-00-00-AC

**Points clés**

Le Comité économique et social européen relève que la transition énergétique ne constitue pas seulement un enjeu technologique mais représente également un défi social majeur. Le futur système énergétique européen comportera des éléments centralisés et d’autres décentralisés, et sa structuration ne doit pas être laissée au hasard. Dans un système centralisé, la valeur ajoutée est généralement concentrée sur un petit nombre d’acteurs. Dans un système décentralisé, les consommateurs, en tant que clients actifs, les communautés énergétiques citoyennes, les agriculteurs, les petites et moyennes entreprise et celles ressortissant aux collectivités locales peuvent eux aussi participer à la création de valeur. Il s’ensuit que la structure du système énergétique de demain n’est donc pas qu’une simple question technique: il s’agit d’un enjeu hautement politique.

En ce qui concerne les conséquences économiques et sociales de la politique menée, le CESE réaffirme estimer que les systèmes énergétiques décentralisés peuvent donner une impulsion importante au développement des régions et y créer des emplois supplémentaires, de bonne qualité et de type qualifié. La question fondamentale qui se pose est de savoir s’il ne conviendrait que le réseau électrique, qui est une infrastructure critique, soit, en tant que monopole naturel, aux mains du secteur public, de manière à garantir une sécurité d’approvisionnement durable, d’autant qu’il a été créé et développé à grands renforts de fonds publics.

***Contact:*** *Alessandro Rizzi*

*(téléphone: 00 32 2 546 86 79 – courriel:* *Alessandro.Rizzi@eesc.europa.eu**)*

* ***Un accès universel à un logement décent, durable et abordable dans la durée***

**Rapporteur:** Raymond HENCKS (groupe des travailleurs, Luxembourg)

**Corapporteur:** András EDELÉNYI (groupe des employeurs, Hongrie)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-01076-00-00-AC

**Points clés**

La crise sanitaire, économique et sociale de la COVID-19 a mis à jour la gravité de la crise du logement abordable à laquelle les États membres sont confrontés depuis des années. Même si la politique de logement demeure de la compétence des États membres, la pénurie de logements décents et abordables dans l’UE requiert un plan d’action européen du logement qui couvre un ensemble cohérent et lisible pour les citoyens européens de mesures contribuant à aider les États membres, les régions et les villes européennes à relancer durablement l’offre de logements sociaux et abordables.

L’UE doit, de prime abord, veiller à consacrer un réel droit universel au logement, notamment en statuant par voie de règlement sectoriel, conformément à la procédure législative ordinaire, établissant les principes et fixant les conditions pour fournir, faire exécuter et financer des logements abordables et décents, conformément à l’article 14 du traité sur le fonctionnement de l’UE.

Le CESE approuve, dans ce contexte, l’initiative de la Commission visant à établir un lien entre le socle européen des droits sociaux et le Semestre européen, ce qui, dans le domaine de la politique du logement, devrait se traduire par un meilleur suivi concernant la réforme du logement social, l’accessibilité et le caractère abordable des logements, ainsi que l’efficacité des allocations de logement.

La création d’un «fonds européen d’investissement dans le logement abordable, décent et adéquat» destiné à la création et au maintien de logements à coût modéré permettrait à l’UE de rendre ses actions et ses politiques plus lisibles et cohérentes pour les citoyens européens, notamment dans le cadre du futur plan «bâtiment» du pacte vert et du futur plan d’action du socle européen des droits sociaux.

La Commission européenne devra procéder dans les meilleurs délais à une révision de la décision sur les services d’intérêt économique général concernant le groupe cible d’un logement social et préciser que la politique de logement ne peut se limiter au seul objectif d’aider les personnes gravitant autour du risque de pauvreté, mais doit garantir un logement décent, abordable et payable dans la durée à tout citoyen. Dans ce contexte, la Commission devrait proposer une définition commune de la notion de surcoût de logement, une méthodologie harmonisée d’évaluation des charges de logement excessives, une réglementation normative contre la rétention spéculative de logements vides et de terrains à bâtir et un encadrement des pratiques de réaffectation de logements abordables en hébergements locatifs touristiques de court terme.

Enfin, le CESE demande à la Commission d’organiser, sur une base annuelle, un sommet européen du logement abordable, réunissant l’ensemble des parties prenantes, pour examiner la mise en œuvre et le suivi de ce plan d’action européen pour un logement abordable, à l’aide d’un rapport annuel sur l’état du logement dans l’UE.

***Contact:*** *Agota Bazsik*

*(téléphone: 00 32 2 546 86 58 – courriel:* *Agota.Bazsik@eesc.europa.eu**)*

* ***Une stratégie européenne pour les données***

**Rapporteur:** Antonio GARCÍA DEL RIEGO (groupe des employeurs, Espagne)

**Références:** COM(2020) 66 final

EESC-2020-01042-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE se félicite de la proposition de la Commission relative à une stratégie pour les données qui fixe comme priorité le partage intersectoriel des données et vise à améliorer leur accessibilité, leur utilisation, leur partage et leur gouvernance au moyen de mesures législatives propres à chaque secteur. Une stratégie ambitieuse pour les données est susceptible de répondre au besoin impérieux de renforcer les capacités de l’Union européenne en la matière.

Le CESE soutient la Commission lorsqu’elle propose que l’architecture des données de l’Union soit globalement conçue de manière à veiller davantage au respect des droits des personnes en ce qui concerne l’utilisation et la protection de leurs données, ainsi que le contrôle qu’elles exercent sur elles et la connaissances qu’elles en ont. Il demande toutefois à la Commission de déployer une stratégie plus claire afin de faire progresser son cadre pour les données, et il préconise d’apporter davantage de précisions concernant l’approche de financement de la stratégie, tout en recommandant des solutions pour combler le déficit de compétences.

Le CESE est d’avis que le développement de plateformes fondées sur les données en Europe devrait refléter les valeurs européennes, notamment en accordant une attention particulière aux individus. Il estime que l’actuelle approche centrée sur le consommateur devrait s’élargir et se transformer en une démarche où «l’humain reste aux commandes», intégrant une dimension éthique en ce qui concerne l’utilisation des données.

Par ailleurs, le CESE considère que l’achèvement du marché unique représente une priorité majeure pour le bon fonctionnement des espaces communs de données. Compte tenu du caractère sensible des données partagées, le CESE insiste sur la nécessité de prévoir des garanties quant au respect de la vie privée des personnes au moyen de mécanismes de consentement, de contrôle, de sanction et de surveillance, et de veiller à ce que les données soient rendues anonymes – et qu’elles ne puissent pas être désanonymisées.

Le CESE recommande à la Commission de définir dans la stratégie l’option qu’elle préconise pour le concept de propriété des données. Actuellement, les débats en cours sur le plan juridique créent chez les particuliers de l’incertitude quant aux requêtes qu’ils peuvent présenter.

Le CESE plaide pour un dialogue renforcé avec la société civile et rappelle qu’il est nécessaire de fournir aux petites et moyennes entreprises des orientations plus claires sur les mécanismes de partage des données, ces deux aspects étant essentiels pour une large participation aux espaces de données. Il conseille également à la Commission de veiller à ce que le cadre juridique instaure une égalité d’accès aux données entre toutes les entreprises, grandes et petites, et qu’il remédie au pouvoir de marché des plateformes dominantes.

Le CESE insiste sur l’urgence de renforcer les compétences et l’habileté numériques par l’éducation et la formation, notamment en s’appuyant sur le cadre des compétences numériques et en encourageant les États membres à améliorer l’éducation tout au long de la vie pour les compétences qui seront les plus demandées, à tous les niveaux d’enseignement. Enfin, et ce point n’est pas le moins important, le CESE invite la Commission à clarifier et renforcer le rôle des autorités compétentes, des organisations de consommateurs et des organismes indépendants, qui est important pour assurer la gouvernance des initiatives sectorielles, et de s’attacher à ce que les entreprises respectent les règles et que les utilisateurs bénéficient d’orientations précises, de conseils et de formations.

***Contact:*** *Laura Ernsteina*

*(téléphone: 00 32 2 546 91 94 – courriel:* *Laura.Ernsteina@eesc.europa.eu**)*

* ***L’avenir du transport aérien de l’UE pendant et après la crise du coronavirus***

**Rapporteur:**  Thomas KROPP (groupe des employeurs, Allemagne)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-01239-00-00-AC

**Points clés**

L’aviation est l’un des secteurs les plus durement touchés par la crise due à la pandémie de COVID-19, avec des conséquences dramatiques pour les revenus de toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur de l’aviation et leurs salariés.

Les États membres de l’Union européenne entendent soutenir tous les domaines d’activité dans leur processus de reprise. Néanmoins, il est peu probable que, dans un avenir proche, les activités économiques mondiales retrouvent leur niveau d’avant la crise. Aussi le CESE demande-t-il à la Commission d’élaborer une feuille de route globale pour la relance de l’ensemble du secteur européen de l’aviation, un tel plan d’action devant prévoir des ressources spécifiques pour soutenir tous les sous-secteurs et leur main-d’œuvre.

S’agissant de la crise de la COVID-19, il y a lieu de faire une nette distinction entre la phase de redressement du secteur de l’aviation à court terme et la nécessité d’assurer la compétitivité internationale du secteur et des conditions de concurrence équitables à moyen et à long terme.

Dans ce contexte, le maintien d’emplois de qualité et de conditions de travail appropriées est essentiel pour conserver une main-d’œuvre qualifiée, sans laquelle la compétitivité durable ne peut être assurée. La poursuite du recrutement et de la formation de cette main-d’œuvre qualifiée dans la chaîne de valeur de l’aviation constitue dès lors une condition préalable pour garantir la reprise de cette branche d’activité en Europe.

Il convient de rassurer les passagers quant aux conditions de remboursement des billets prépayés dans le cas des annulations qui ont eu lieu pendant la crise actuelle.

Le CESE invite la Commission à rechercher et maintenir un bon équilibre entre les mesures de relance nécessaires pour surmonter la crise de la COVID-19 et les adaptations qu’il est souhaitable d’apporter aux règlements financiers découlant du pacte vert pour l’Europe. Le CESE demande instamment à la Commission d’éviter d’imposer au secteur des charges financières ou réglementaires supplémentaires, en particulier lors de sa phase de redressement, alors qu’il est, dans son ensemble, extrêmement fragilisé sur le plan financier.

***Contact:*** *Antonio Ribeiro Pereira*

*(téléphone: 00 32 2 546 93 63 – courriel:* *Antonio.RibeiroPereira@eesc.europa.eu**)*

* ***Accord concernant la construction et l’exploitation par des sociétés privées concessionnaires d’une liaison fixe transmanche***

**Références:** Avis de catégorie C

COM(2020) 622 final – 2020/0160 COD

EESC-2020-03940-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE a décidé d’approuver le texte proposé.

***Contact:*** *Birgit Fular*

*(téléphone: 00 32 2 546 90 44 – courriel:* *Birgit.Fular@eesc.europa.eu**)*

* ***Règles de sécurité et d’interopérabilité ferroviaires sur la liaison fixe transmanche***

**Références:** Avis de catégorie C

COM(2020) 623 final – 2020/0161 COD

EESC-2020-03941-00-00-AC

**Points clés**

Le CESE a décidé d’approuver le texte proposé.

***Contact:*** *Birgit Fular*

*(téléphone: 00 32 2 546 90 44 – courriel:* *Birgit.Fular@eesc.europa.eu**)*

# **RELATIONS EXTÉRIEURES**

* ***UE-Afrique: concrétiser un partenariat de développement équitable fondé sur la durabilité et des valeurs communes***

**Rapporteurs:** Dimitris DIMITRIADIS (groupe des employeurs, Grèce)

Dilyana SLAVOVA (groupe «Diversité Europe», Bulgarie)

Thomas WAGNSONNER (groupe des travailleurs, Autriche)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-01715-00-01-AC-TRA

**Points clés**

Le socle commun sur lequel doit reposer tout engagement politique de l’Union européenne débouchant sur un partenariat de développement d’égal à égal avec l’Afrique consistera en une approche multidimensionnelle, qui combine les objectifs de développement durable, le respect des droits de l’homme, dont les droits fondamentaux du travail, celui de bénéficier d’un environnement sain et la liberté d’entreprendre.

Le CESE préconise d’assurer une vie décente et de bonnes perspectives d’avenir pour tous, en créant une classe moyenne et en soutenant des partenariats d’égal à égal, grâce à un renforcement des structures démocratiques socio-libérales.

Le CESE fait valoir que la stratégie de l’Union européenne concernant l’Afrique doit être axée sur le développement et se félicite de la mise en place de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).

Le CESE rappelle l’importance du rôle de la société civile organisée dans le prochain accord entre l’Union européenne et les pays ACP.

Le CESE souligne que l’investissement à long terme dans les infrastructures intra-africaines se justifie d’un point de vue économique, est durable sur le plan écologique et crée des capacités de production, alors qu’une approche axée uniquement sur les exportations vers les pays non africains ne présente pas de durabilité. Il conviendrait que la collaboration économique intercontinentale favorise la production locale en Afrique, dont les principaux secteurs devraient être l’agriculture durable, l’énergie et l’économie circulaire. Dans ce contexte, les systèmes de suivi, de contrôle et d’évaluation qui impliquent une participation importante de la société civile organisée sont absolument indispensables.

***Contact:*** *Cédric Cabanne*

*(téléphone: 00 32 2 546 9355 – courriel:* *Cedric.Cabanne@eesc.europa.eu**)*

* ***Contribution de la société civile au programme en matière d’environnement et au développement durable des Balkans occidentaux dans le cadre du processus d’adhésion à l’UE***

**Rapporteure:** Dragica MARTINOVIĆ DŽAMONJA (groupe des employeurs, Croatie)

**Corapporteur:** Pierre Jean COULON (groupe des travailleurs, France)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-02228-00-00-AC

**Points clés**

L’avis traite des deux grandes questions d’actualité que sont l’élargissement et le programme en matière d’environnement, tout en intégrant les aspects liés à la crise de la COVID-19, et il souligne l’importance d’intégrer les Balkans occidentaux dans le pacte vert pour l’Europe.

Le CESE a soutenu et continue de défendre résolument l’élargissement de l’Union européenne aux six pays des Balkans occidentaux, pour autant qu’ils remplissent les critères nécessaires à l’adhésion.

Le CESE estime que la relance après la crise de la COVID-19 devrait comprendre des politiques respectueuses de l’environnement, et que, dans les Balkans occidentaux, la transition écologique doit faire partie intégrante d’un plan de relance complet et tourné vers l’avenir.

Compte tenu des investissements importants et des adaptations réglementaires qui sont nécessaires, le Comité est fermement convaincu que les partenaires sociaux et les organisations de la société civile ont un rôle tout à fait crucial à jouer dans la transition vers une société plus verte et plus durable, en particulier dans les contextes politiques spécifiques des pays des Balkans occidentaux.

Le CESE rappelle que les pays concernés sont très sensibles aux conséquences du changement climatique, qui portent atteinte à la santé et à l’économie en général, et que des mesures urgentes sont nécessaires pour améliorer la qualité de vie des citoyens de la région, en particulier des enfants et des jeunes, au moyen d’une transition juste vers un modèle plus écologique, en gardant à l’esprit le principe voulant que «personne ne devrait être laissé pour compte».

Le CESE préconise que les futures actions en faveur de la transition écologique des Balkans occidentaux soient adaptées aux difficultés spécifiques de la région, notamment en ce qui concerne un cadre réglementaire adéquat, les activités transfrontalières, des solutions technologiques innovantes, l’énergie produite et consommée localement et l’efficacité énergétique, le transport urbain durable, les réseaux routiers et ferroviaires, l’engagement public et privé, les technologies de l’information et de la communication et le déploiement de l’internet rapide, les mesures agroalimentaires, etc.

Le Comité estime qu’il est possible de transformer en autant d’occasions à saisir les difficultés auxquelles sont confrontés les pays des Balkans occidentaux, en investissant dans la recherche et l’innovation, ainsi qu’en étudiant, pour les transposer ensuite, des démarches de substitution, l’économie circulaire, la gestion des déchets, des solutions plus écologiques en matière d’énergie et de connectivité, ou encore des mesures actives visant à protéger la riche biodiversité de la région.

Le CESE insiste sur l’importance de développer des compétences vertes au moyen de stratégies actives d’éducation et de formation à l’échelon national et régional, axées en particulier sur l’égalité entre les hommes et les femmes, en coopération avec les parties prenantes et dans le cadre d’un dialogue social efficace.

Le CESE souligne qu’une bonne gouvernance et des institutions démocratiques, l’état de droit, des politiques efficaces de lutte contre la corruption, la lutte contre la criminalité organisée, le respect des droits de l’homme et la sécurité doivent être correctement mis en œuvre dans les Balkans occidentaux. L’écologisation de l’économie exigeant des investissements importants, il est essentiel de rappeler que l’état de droit est un facteur clé pour garantir un climat économique efficace et attirer les investissements privés et étrangers directs.

***Contact:*** *Ana Dujmovic*

*(téléphone: 00 32 2 546 82 90 – courriel:* *Ana.Dujmovic@eesc.europa.eu**)*

* ***Évaluation du rôle de la société civile dans les structures de participation à l’accord UE/Colombie/Pérou/Équateur***

**Rapporteur:** Giuseppe IULIANO (groupe des travailleurs, Italie)

**Références:** rapport d’information

EESC-2020-01342-00-01-RI

**Points clés**

L’accord commercial multipartite fait actuellement l’objet d’une évaluation qui devrait être entérinée par la Commission européenne d’ici la fin de 2020. D’après les données de la Commission européenne, l’accord fonctionne bien, ayant donné lieu en 2017 à une augmentation du volume des échanges commerciaux de l’Union européenne avec la Colombie, le Pérou et l’Équateur.

Le CESE estime que dans cette évaluation, il conviendrait d’examiner de manière approfondie dans quelle mesure l’accord, conformément aux engagements qui y figurent, promeut les droits de l’homme et contribue à l’amélioration des conditions économiques et environnementales. La communication conjointe au Parlement européen et au Conseil d’avril 2019 qui est intitulée «Union européenne, Amérique latine et Caraïbes: unir nos forces pour un avenir commun» rappelle qu’un objectif prioritaire des accords conclus est de «favoriser le développement durable, les droits de l’homme et la bonne gouvernance».

Le CESE constate des faiblesses dans la mise en œuvre des engagements en ce qui concerne les droits reconnus dans les conventions fondamentales de l’Organisation internationale du travail, ainsi que le chapitre «Commerce et développement durable» de l’accord lui-même.

Pour le CESE, la recrudescence de la violence en Colombie, après des années d’amélioration, est particulièrement grave. Bien que la communauté internationale ait accueilli avec beaucoup d’espoir la signature, en 2016, de l’accord de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie, de nombreuses organisations colombiennes considèrent que la paix est menacée et demandent des comptes au nouveau gouvernement quant aux 777 personnes, syndicalistes, dirigeants du monde social et défenseurs des droits de l’homme, qui ont été assassinées entre 2016 et 2019.

Le CESE estime qu’il est nécessaire d’accroître l’efficacité des mécanismes actuellement prévus pour assurer la participation de la société civile à l’accord commercial multipartite.

Le CESE regrette que les gouvernements andins aient retardé la constitution et la reconnaissance des groupes consultatifs internes (GCI), qu’ils n’octroient pas à leurs membres les ressources financières qui leur permettraient de se déplacer pour assister aux réunions, et que le gouvernement du Pérou ne prenne pas les dispositions nécessaires au fonctionnement d’un GCI autonome.

Le CESE se félicite de l’engagement humain et matériel déployé par la Commission européenne s’agissant de la participation de la société civile. Il estime nécessaire que la Commission européenne exhorte les gouvernements andins à honorer leurs responsabilités s’agissant d’assurer le bon fonctionnement de leur GCI national et de donner à leurs représentants les moyens de se déplacer.

Le CESE demande que l’évaluation fasse état de la nécessité de reconnaître officiellement les réunions conjointes annuelles des GCI des quatre parties, que le sous-comité chargé du commerce et du développement durable convoque annuellement l’ensemble de ces GCI afin d’instaurer un dialogue institutionnalisé et qu’il apporte une réponse officielle à toutes les questions qu’ils auront soulevées.

Les effets de la pandémie de COVID-19, tant en Europe que dans les pays andins, nuisent gravement à la santé de millions de personnes et nécessitent des mesures qui renforcent les systèmes de santé et de protection sociale. Les restrictions temporaires à la libre circulation ne doivent pas donner lieu à des discriminations à l’encontre des personnes, notamment des migrants ou des groupes les plus vulnérables, ni réduire les possibilités de dialogue.

Le CESE est d’avis que l’Union européenne et les gouvernements andins devraient intensifier leurs efforts pour garantir que la pandémie n’empêche pas la participation de la société civile à l’accord, en proposant des formes de consultation télématique lorsque des réunions en face à face ne sont pas possibles. La société civile et ses organisations ont un rôle essentiel à jouer dans la riposte globale à la pandémie et, plus que jamais, il convient d’assurer qu’elles soient associées à cette démarche.

***Contact:*** *Sara Nanino*

*(téléphone: 00 32 2 546 88 78 – courriel:* *Sara.Nanino@eesc.europa.eu**)*

* ***Marchés du carbone: émergence, structuration et défis pour l’industrie européenne***

**Rapporteure:** Emmanuelle BUTAUD-STUBBS (groupe des employeurs, France)

**Références:** avis d’initiative

EESC-2020-02395-00-00-AC

**Points clés**

De nombreux marchés du carbone sont en place à travers le monde, et le système d’échange de quotas d’émission de l’Union européenne (SEQE-UE) ne fonctionne pas de manière isolée.

La Commission européenne devrait surveiller les marchés locaux du carbone afin de recenser les bonnes pratiques qui pourraient être utiles pour la révision du systèmes d’échange de quotas d’émission et de la directive sur l’énergie.

Cette connaissance et cette compréhension d’autres marchés du carbone sont en outre essentielles pour calibrer le mécanisme d’ajustement carbone aux frontières, qui devrait s’appliquer différemment aux pays disposant d’un marché du carbone et à ceux qui n’en ont pas.

La pandémie actuelle de COVID-19 ne saurait ralentir la lutte contre le changement climatique, que ce soit au niveau européen ou international. Il en résulte que le pacte vert pour l’Europe devrait être mis en place selon le calendrier prévu,

car le moindre retard nous éloigne de l’objectif de neutralité carbone à l’horizon 2050. Plus important encore, les trains de mesures de relance doivent être alignés sur l’objectif climatique de l’Union européenne et harmonisés avec l’objectif du pacte vert pour l’Europe.

Le CESE estime que l’adoption de l’article 6 de l’accord de Paris constitue une occasion rêvée de renforcer l’action pour le climat après 2020, et demande dès lors à la Commission européenne d’obtenir un mandat clair des États membres afin de parvenir au compromis nécessaire pour l’adoption des orientations relatives à l’article 6 lors de la vingt-sixième conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 26), en 2021.

Le CESE soutient la stratégie du pacte vert et demande à la Commission européenne de soumettre ses différentes propositions dans les prochains mois, comme prévu, y compris celle relative au mécanisme d’ajustement carbone aux frontières. Grâce à un tel mécanisme, les secteurs de l’Union présentant la plus forte intensité de carbone pourraient bénéficier de conditions de concurrence équitables.

Alors que l’Union européenne étudie les futures modifications du système d’échange de quotas d’émission, il convient d’accorder une attention toute particulière aux expériences de conception et de mise en œuvre des marchés dans les systèmes infranationaux d’échange de quotas d’émission en Amérique du Nord.

Le CESE est favorable à l’ouverture d’un dialogue avec les pays tiers afin de discuter du contenu des mesures frontalières en matière de carbone et de leur incidence sur leurs exportations vers l’Union européenne. Le dialogue avec les pays qui ont des politiques climatiques ambitieuses, comme le Canada, devrait être différent de celui mené avec ceux qui n’en ont pas, qu’il s’agisse de la Chine, des États-Unis ou encore de la Russie.

Le CESE insiste sur la nécessité de combiner et d’harmoniser les différents outils disponibles afin de lutter contre la crise climatique et plaide en faveur d’une harmonisation des approches, conduisant à terme à l’émergence d’un signal de prix comparable dans l’ensemble des juridictions.

***Contact:*** *Maarit Laurila*

*(téléphone: 00 32 2 546 9739 – courriel:* *Maarit.Laurila@eesc.europa.eu**)*

* ***Des chaînes d’approvisionnement durables et un travail décent dans le commerce international***

**Rapporteure:** Tanja BUZEK (groupe des travailleurs, Allemagne)

**Références:** avis exploratoire

EESC-2020-02161-00-00-AC

**Points clés**

Les chaînes d’approvisionnement mondiales jouent un rôle essentiel dans les activités économiques à l’échelle planétaire et dans le commerce mondial. Si elles produisent de la croissance économique, favorisent la création d’emplois et et stimulent l’esprit d’entreprise, elles sont aussi remises en question du fait des effets négatifs avérés que certaines d’entre elles exercent sur les conditions de travail et la durabilité.

La crise de la COVID-19 a été le révélateur des risques considérables liés à des chaînes d’approvisionnement très fragmentées et peu diversifiées. Elle a mis en évidence la vulnérabilité des travailleurs en matière de santé et de sécurité et révélé des violations des droits de l’homme. Le commerce sera appelé à jouer un rôle essentiel pour promouvoir une reprise économique durable. Des instruments plus puissants sont toutefois nécessaires pour assurer la mise en œuvre d’un programme en faveur des entreprises, du commerce et de l’investissement qui soit placé sous le signe de la responsabilité sociale et écologique.

Les chaînes d’approvisionnement mondiales doivent devenir plus résilientes, diversifiées et responsables, et il faut engager des actions ambitieuses pour garantir qu’elles contribuent à un modèle économique et social plus équitable, fondé sur la durabilité et le travail décent.

De nombreuses entreprises de l’Union européenne témoignent d’un engagement positif en faveur des droits de l’homme, de la durabilité et de la responsabilité sociale des entreprises, en mettant en œuvre les lignes directrices et principes internationaux. Si ces dispositifs volontaires ont entraîné un certain nombre de changements de comportement bienvenus, des améliorations restent nécessaires.

Il s’impose d’adopter de toute urgence un cadre réglementaire plus efficace et cohérent afin de réaliser les objectifs que sont le travail décent, le respect des droits de l’homme et la durabilité dans les chaînes mondiales de valeur et d’approvisionnement, ainsi que de promouvoir les visées mondiales et européennes en matière sociale et environnementale, d’assurer une concurrence loyale entre les opérateurs économiques et de soutenir les activités de l’économie européenne.

Le CESE invite la Commission européenne à élaborer un plan d’action européen sur les droits de l’homme, le travail décent et la durabilité dans les chaînes d’approvisionnement mondiales en s’appuyant sur le dialogue social et une approche associant de multiples acteurs. Dans la mesure où il constituerait le cadre général d’initiatives aussi bien politiques que législatives, ce plan devrait:

### être ambitieux, global et transversal, en reconnaissant les rôles complémentaires joués par les différents acteurs concernés;

### adopter une définition large des droits de l’homme, incluant les droits des travailleurs et les droits syndicaux, et s’appuyer sur une panoplie d’instruments internationaux, notamment les conventions de l’Organisation internationale du travail;

### promouvoir un entrepreneuriat responsable et garantir le respect des droits de l’homme et des objectifs sociaux et environnementaux de l’Union européenne dans les activités des entreprises et dans leurs chaînes d’approvisionnement;

### soutenir les entreprises, dont celles de taille petite ou moyenne, pour qu’elles adoptent une approche responsable de l’entrepreneuriat, ainsi que garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises.

Le CESE considère que l’Union occupe une position exceptionnelle pour induire des avancées multilatérales sur cette question et obtenir une cohérence des politiques au niveau mondial, et il appelle à établir des instruments internationaux plus efficaces et contraignants, un traité des Nations unies sur les entreprises et les droits de l’homme ayant force obligatoire et une convention de l’Organisation internationale du travail sur le travail décent dans les chaînes d’approvisionnement mondiales.

Un plan d’action européen en la matière devrait privilégier une initiative législative intersectorielle contraignante sur le devoir de diligence en matière de droits de l’homme et sur l’entrepreneuriat responsable qui couvre la totalité des entreprises établies ou actives dans l’Union, ainsi que le secteur public, et répondre aux besoins et contraintes spécifiques des petites et moyennes entreprises. Il conviendrait que le devoir de diligence couvre explicitement les droits syndicaux et les droits des travailleurs, qui constituent une composante essentielle du travail décent. Leurs caractéristiques particulières, notamment en matière de responsabilité des entreprises, feront l’objet d’un suivi dans un avis spécifique du CESE, dont l’adoption est prévue lors de la même session plénière.

Du point de vue des initiatives législatives que doit prendre l’Union européenne, les points les plus importants qui devraient figurer dans le plan d’action sont:

### la révision de la directive sur la publication d’informations non financières;

### des mesures législatives sur les obligations des conseils d’administration;

### la présence de la conditionnalité et d’incitations en la matière dans tous les instruments de relance et outils de financement de l’Union européenne;

### des procédures de passation de marchés publics qui donnent la garantie de soutenir et promouvoir effectivement le devoir de diligence en matière de droits de l’homme et d’entrepreneuriat responsable dans la conduite des activités et les chaînes d’approvisionnement afférentes, y compris pour ce qui concerne le travail décent.

Le plan d’action devrait également comporter des actions de l’Union européenne qui soient non législatives, notamment des initiatives visant à sensibiliser les consommateurs, les investisseurs et les autres parties prenantes, ainsi que des mesures d’encouragement à un entrepreneuriat responsable, allant au-delà des obligations légales et du soutien spécifique aux petites et moyennes entreprises pour la mise en place d’actions répondant au devoir de diligence.

Le dialogue social intersectoriel et sectoriel européen et celui mené au niveau national devraient contribuer à sa mise en œuvre. Les travailleurs et les syndicats doivent faire partie de la solution.

Les éléments du plan d’action qui sont de nature spécifiquement commerciale devraient trouver un écho dans le nouveau réexamen de la stratégie commerciale européenne. La politique en matière de commerce et d’investissement est de nature à stimuler et à assurer une mise en œuvre plus uniforme des normes, tant par les investisseurs que par les pouvoirs publics. Les investisseurs étrangers devraient être tenus de respecter le devoir de diligence avant de pouvoir bénéficier d’un accord international d’investissement.

### Les accords de libre-échange doivent promouvoir les bonnes pratiques sur la manière d’intégrer les critères environnementaux et sociaux aux marchés publics, et ne limiter en aucune manière leur application.

### Le nouveau responsable de l’application des législations commerciales doit disposer d’instruments plus solides pour faire respecter les engagements en matière de commerce et de développement durable.

### Il conviendrait qu’un groupe d’experts reconfiguré soit habilité à activer un mécanisme de règlement des différends entre États, en ayant des possibilités d’appliquer des sanctions, notamment financières, et d’offrir des recours à la partie lésée.

### Un secrétariat du travail, bénéficiant d’un statut indépendant, et un mécanisme de recours collectif devraient venir compléter l’application des chapitres sur le commerce et le développement durable.

### Il y a lieu d’amplifier considérablement l’effet des recommandations des groupes consultatifs internes sur les enquêtes sur les violations de dispositions concernant le commerce et le développement durable.

### De nouvelles approches en matière de conflits du travail devraient envisager des recours contre des sociétés en infraction, ainsi qu’un système de lutte contre le moins-disant social inspiré par les mesures antidumping de l’Union européenne.

### Le CESE suggère de lier les réductions tarifaires à la mise en œuvre effective des dispositions relatives au commerce et au développement durable.

### Enfin, avant de conclure un accord de libre-échange, il conviendrait que l’Union européenne s’assure de la ratification des conventions de l’Organisation internationale du travail par son partenaire, afin qu’elles puissent être partie intégrante dudit accord. La clause dite des «éléments essentiels» devrait être étendue, de manière à s’appliquer aux conventions fondamentales et actualisées de l’Organisation internationale du travail, ratifiées par tous les États membres de l’Union, tandis que cette même Organisation internationale du travail devrait être associée au suivi concernant la mise en œuvre de ses conventions dans les accords de libre-échange.

***Contact:*** *Delphine Galon*

*(téléphone: 00 32 2 546 92 06 – courriel:* *Delphine.Galon@eesc.europa.eu**)*

*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*

1. [JO C 303 du 19.8.2016, p. 54](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2016:303:SOM:FR:HTML). [↑](#footnote-ref-2)